

## Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 5 décembre à 18 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Pageas au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de Présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

**Date de convocation** : 28 novembre 2023

**Étaient présents** :

Collège régional : Colette LANGLADE

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, François BOISSERIE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Emmanuel DEXET, Gaëtan MOULY, René MALLEFONT, Bernard JARRY, Géraldine DEPIERRE, Alain COUSSY, Jean-Pierre CHALARD, Dominique VILLEVEYGOUX, Gervais LAMARE, Danielle FAUCHER, Dominique JARDIN, Frédéric GAILLARD, Éric ROULAUD, Lies SWIDERSKI, Stéphane SEYER, Henri SEEGERS, Moïse BONNET, Éric LAFONTAINE, Sébastien FISSOT, Muriel GARAUD, Cécile DUDOGNON, Jean-Paul BONNIN, Marie-José HEGARAT, Marie-Jeanne DARTOUT, Sylvie GOURAUD, Marie-Pierre MISSAULT, Isabelle HECKELMANN, Gilbert CHABAUD, Solange COTTA, Paulette LACROIX, Jacques PENICHO, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Albert VIROULET, Christian DESROCHE, Claudine LATHIÈRE, Francine BERNARD, Pascal MECHINEAU, Gérard CHAPEAU, Christelle THORE, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

**Excusés et absents** :

Collège régional : Edwige GAGNEUR, Catherine LA DUNE, Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Marilynne FORGENEUF

Collège départemental : Mélanie CELERIER, Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Cécile GRASSET, Kévin COUSSY, Stéphane BERNARD, Virginie CHABAUD, Catherine PEROUX, Alexandre GUYRITS, Christian JULIEN, Françoise RENET LOWINGS, Séverine DUREISSEIX, Jacques FLORANT, Claudette LOGUE, Frédérique GODARD, Pierre ROUSSARIE, Michel AUPETIT, Fabrice KITTING, Jean-François BOYER, Nora SABOURDY SCHNEIDER, Jean-Christophe MAUGAN, Michel MAZEAU, Pascal COURNARIE, Henri LONGIERAS, Laurent BOUCHERON, Aurélie VOISIN, Gérard TRICONE, Christian GAILLOT, Dominique MOLINA, Didier CHEYRADE, Stéphanie MARCENAT, Jérôme SUET, Manuel LORENZO, Claudine PELISSON, Sandrine DENIS, Benoît BATOISSOU, Nadia DUFORT, Pierre-Yves DUWOYE, Frédéric ANTOINE, Vincent HELIER, Bernard GERING, Christian ALLARY, Pascal CAPEYRON, Fabien HABRIAS, Laurent MENUT, Franck LAUGERE, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Florence FAURE, Christian SCIPION, Stéphane MAZIERE, Janet VENN-CINTAS, Aude de COURCEL, Julien MARIE, Jean-Pierre PATAUD, Jean-Pascal GOUILHERS, Grégoire VILLEDEY, Florence KRAUSE, Christine GAREL, Anouk DARRAS, Valérie DUMAINE, Christine BALLAY, Guillaume BAGNERIS, Philippe BASILE, Denis VINET, Alexandre DURET, Cédric VAN MEERHAEGE, Pierre HACHIN, Alain DURIS, Jean-Louis GOUDIER, Bernard VAURIAC, Dominique MARCETEAU, Pascal CLUZEAU, Jean-Michel CHABAUD, Michelle CANTET, Annick HUCHET, Loïc GAYOT, Alain CAILLOT, Serge VIROULET, René LALISOU, Philippe FRANCOIS, Francis SEDAN, Pascal DAUBIGNEY, Michèle ROY, Frédéric DUTHEIL

**Ont donné pouvoir** :

Collège régional : Jonathan PRIOLEAUD à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Catherine LA DUNE à Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR à Colette LANGLADE

Collège départemental : Mélanie CELERIER à Stéphane SEYER, Pascal BOURDEAU à Stéphane SEYER

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Cécile GRASSET donne pouvoir à Henri SEEGERS, Fabien HABRIAS donne pouvoir à Claudine LATHIERE, Florence FAURE donne pouvoir à Christian DESROCHE, Janet VENN-CINTAS donne pouvoir à Francine BERNARD, Aude de COURCEL à Francine BERNARD, Julien MARIE donne pouvoir à Lucien COINDEAU, Alain DURIS donne pouvoir à Albert VIROULET, Jean-Louis GOUDIER donne pouvoir à Christian DESROCHE, Bernard VAURIAC donne pouvoir à Pascal MECHINEAU, Dominique MARCETEAU donne pouvoir à Henri SEEGERS, René LALISOU donne pouvoir à Paulette LACROIX, Philippe FRANCOIS donne pouvoir à Pascal MECHINEAU, Pascal DAUBIGNEY donne pouvoir à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	8	1	4	15.3	61.2	142.4
Collège des Départements	4	2	4	6.8	27.2	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	41	54	1	54	
<b>TOTAL</b>	<b>135</b>	<b>44</b>	<b>62</b>	<b>-</b>	<b>142.4</b>	

### Objet : Mise en place et consultation d'un groupe citoyen

Votants : 142.4  
Pour : 142.4  
Abstentions : 0  
Contre : 0

Dans le cadre de la révision de sa charte, les élus du PNR Périgord-Limousin souhaitent s'appuyer sur un groupe de travail constitué d'habitants du périmètre d'étude. La commission « charte et gouvernance » s'est réunie pour travailler sur les modalités opérationnelles de la constitution du groupe citoyen.

Il a été proposé d'organiser un tirage au sort à partir des listes électorales. Pour cela, il est nécessaire de recueillir le numéro le plus élevé de la liste électorale de chaque commune (ou le numéro le plus élevé par bureau de vote s'il y en a plusieurs).

L'objectif est de réunir des habitants du territoire qui connaissent ou qui ne connaissent pas ou peu les actions du Parc et de recueillir leurs attentes pour leur territoire à l'horizon 2040.

La constitution d'un groupe de citoyens a plusieurs vocations, il s'agit en particulier :

- D'entendre les besoins et les attentes,
- De permettre la rencontre entre les élus et les habitants,
- De développer la citoyenneté et une identité commune,
- et de renforcer la compréhension des actions du PNR.

Le mandat confié à ce groupe citoyen est un **mandat consultatif**. Pour cela, des temps d'information seront organisés pour présenter le rôle d'un PNR, l'enjeu du renouvellement de la charte et les attentes exprimées ci-dessous.

Il est attendu de ce groupe citoyen qu'il :

- Participe aux temps de rencontre et de travail
- S'empare de la question soumise par le comité syndical,
- Choisisse 2 thématiques à approfondir,
- Emette autant de propositions qu'il souhaite sur ces 2 thématiques afin de répondre à la question formulée.

Ces propositions, élaborées et hiérarchisées par le groupe citoyen, seront présentées lors d'une **restitution auprès des élus du périmètre d'étude**.

Ces propositions pourront être reprises ou non, modifiées ou reprises telles quelles par les élus du périmètre d'étude dans le prochain projet de charte.

Un temps de retour des élus auprès du groupe citoyen sera à prévoir à l'issue de la rédaction du projet de charte. La prise en compte ou non de certaines des propositions sera alors présentée et expliquée.

#### Modalités pratiques :

L'objectif est de mobiliser 100 à 120 personnes sur le territoire du périmètre d'étude. Afin de limiter les déplacements de ces personnes, le groupe sera divisé en 4 sous-groupes répartis géographiquement : Nontron, La Coquille, Châlus et Rochechouart (le lieu pourra être adapté selon la disponibilité des salles).

Les personnes du groupe citoyen seront invitées à participer à plusieurs sessions de travail en avril 2024.

Le Parc fera appel à un prestataire pour contribuer à l'animation de ces ateliers répartis sur le territoire.

**Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **VALIDE** la constitution du groupe citoyen ;
- **AUTORISE** la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Certifié exécutoire **07 DEC. 2023**

La Présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES



## Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 5 décembre à 18 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Pageas au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de Présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

**Date de convocation** : 28 novembre 2023

**Étaient présents** :

Collège régional : Colette LANGLADE

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, François BOISSERIE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Emmanuel DEXET, Gaëtan MOULY, René MALLEFONT, Bernard JARRY, Géraldine DEPIERRE, Alain COUSSY, Jean-Pierre CHALARD, Dominique VILLEVEYGOUX, Gervais LAMARE, Danielle FAUCHER, Dominique JARDIN, Frédéric GAILLARD, Éric ROULAUD, Lies SWIDERSKI, Stéphane SEYER, Henri SEEGERS, Moïse BONNET, Éric LAFONTAINE, Sébastien FISSOT, Muriel GARAUD, Cécile DUDOGNON, Jean-Paul BONNIN, Marie-José HEGARAT, Marie-Jeanne DARTOUT, Sylvie GOURAUD, Marie-Pierre MISSAULT, Isabelle HECKELMANN, Gilbert CHABAUD, Solange COTTA, Paulette LACROIX, Jacques PENICHO, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Albert VIROULET, Christian DESROCHE, Claudine LATHIÈRE, Francine BERNARD, Pascal MECHINEAU, Gérard CHAPEAU, Christelle THORE, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

**Excusés et absents** :

Collège régional : Edwige GAGNEUR, Catherine LA DUNE, Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Marilynne FORGENEUF

Collège départemental : Mélanie CELERIER, Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Cécile GRASSET, Kévin COUSSY, Stéphane BERNARD, Virginie CHABAUD, Catherine PEROUX, Alexandre GUYRITS, Christian JULIEN, Françoise RENET LOWINGS, Séverine DUREISSEIX, Jacques FLORANT, Claudette LORGUE, Frédérique GODARD, Pierre ROUSSARIE, Michel AUPETIT, Fabrice KITTING, Jean-François BOYER, Nora SABOURDY SCHNEIDER, Jean-Christophe MAUGAN, Michel MAZEAU, Pascal COURNARIE, Henri LONGIERAS, Laurent BOUCHERON, Aurélie VOISIN, Gérard TRICONE, Christian GAILLOT, Dominique MOLINA, Didier CHEYRADE, Stéphanie MARCENAT, Jérôme SUET, Manuel LORENZO, Claudine PELISSON, Sandrine DENIS, Benoît BATISSOU, Nadia DUFORT, Pierre-Yves DUWOYE, Frédéric ANTOINE, Vincent HELIER, Bernard GERING, Christian ALLARY, Pascal CAPEYRON, Fabien HABRIAS, Laurent MENUT, Franck LAUGERE, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Florence FAURE, Christian SCIPION, Stéphane MAZIERE, Janet VENN-CINTAS, Aude de COURCEL, Julien MARIE, Jean-Pierre PATAUD, Jean-Pascal GOUILHERS, Grégoire VILLEDEY, Florence KRAUSE, Christine GAREL, Anouk DARRAS, Valérie DUMAINE, Christine BALLAY, Guillaume BAGNERIS, Philippe BASILE, Denis VINET, Alexandre DURET, Cédric VAN MEERHAEGE, Pierre HACHIN, Alain DURIS, Jean-Louis GOUDIER, Bernard VAURIAC, Dominique MARCETEAU, Pascal CLUZEAU, Jean-Michel CHABAUD, Michelle CANTET, Annick HUCHET, Loïc GAYOT, Alain CAILLOT, Serge VIROULET, René LALISOU, Philippe FRANCOIS, Francis SEDAN, Pascal DAUBIGNEY, Michèle ROY, Frédéric DUTHEIL

**Ont donné pouvoir** :

Collège régional : Jonathan PRIOLEAUD à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Catherine LA DUNE à Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR à Colette LANGLADE

Collège départemental : Mélanie CELERIER à Stéphane SEYER, Pascal BOURDEAU à Stéphane SEYER

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Cécile GRASSET donne pouvoir à Henri SEEGERS, Fabien HABRIAS donne pouvoir à Claudine LATHIERE, Florence FAURE donne pouvoir à Christian DESROCHE, Janet VENN-CINTAS donne pouvoir à Francine BERNARD, Aude de COURCEL à Francine BERNARD, Julien MARIE donne pouvoir à Lucien COINDEAU, Alain DURIS donne pouvoir à Albert VIROULET, Jean-Louis GOUDIER donne pouvoir à Christian DESROCHE, Bernard VAURIAC donne pouvoir à Pascal MECHINEAU, Dominique MARCETEAU donne pouvoir à Henri SEEGERS, René LALISOU donne pouvoir à Paulette LACROIX, Philippe FRANCOIS donne pouvoir à Pascal MECHINEAU, Pascal DAUBIGNEY donne pouvoir à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	8	1	4	15.3	61.2	142.4
Collège des Départements	4	2	4	6.8	27.2	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	41	54	1	54	
<b>TOTAL</b>	<b>135</b>	<b>44</b>	<b>62</b>	<b>-</b>	<b>142.4</b>	

### **Objet : Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1/01/24 : Fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations**

Votants : 142.4

Pour : 142.4

Abstentions : 0 Contre : 0

**Vu** l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n° 72-2023 du Comité Syndical approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

La mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations. En effet, conformément aux dispositions de l'article L2321-2-27 du code général des collectivités territoriales (CGCTJ, pour les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est considéré comme une dépense obligatoire à enregistrer dans le budget de la collectivité. Pour rappel, sont considérés comme des immobilisations tous les biens destinés à rester durablement et sous la même forme dans le patrimoine de la collectivité, leur valeur reflétant la richesse de son patrimoine. Les immobilisations sont imputées en section d'investissement et enregistrées sur les comptes de la classe 2 selon les règles suivantes :

Les immobilisations incorporelles en subdivision du compte 20 ;  
Les immobilisations corporelles en subdivision des comptes 21, 22 (hors 229), 23 et 24 ;  
Les immobilisations financières en subdivision des comptes 26 et 27.

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire figurer à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

Dans ce cadre, les communes procèdent à l'amortissement de l'ensemble de l'actif immobilisé sauf exceptions (œuvres d'art, terrains, frais d'études suivies de réalisation et frais d'insertion, agencements et aménagements de terrains, immeubles non productifs de revenus...).

Par ailleurs, les durées d'amortissement sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens, sauf exceptions, conformément à l'article R2321-1 du CGCT.

Dans le cadre de la mise en place de la M57, il est proposé de préciser les durées applicables aux nouveaux articles issus de cette nomenclature (cf. tableau en annexe), les autres durées d'amortissement, correspondant effectivement aux durées habituelles d'utilisation, restant inchangées.

Enfin, la nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis. Cette disposition nécessite un changement de méthode comptable, le Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin calculant en M14 les dotations aux amortissements en année pleine, avec un début des amortissements au 1er janvier N + 1.

L'amortissement prorata temporis est pour sa part calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, au prorata du temps prévisible d'utilisation. L'amortissement commence ainsi à la date effective d'entrée du bien dans le patrimoine du Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

Ce changement de méthode comptable s'appliquerait de manière progressive et ne concernerait que les nouveaux flux réalisés à compter du 1er janvier 2024, sans retraitement des exercices clôturés. Ainsi, les plans d'amortissement qui ont été commencés suivant la nomenclature M14 se poursuivront jusqu'à l'amortissement complet selon les modalités définies à l'origine.

En outre, dans la logique d'une approche par les enjeux, une entité peut justifier la mise en place d'un aménagement de la règle du prorata temporis pour les nouvelles immobilisations mises en service, notamment pour des catégories d'immobilisations faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire (biens acquis par lot, petit matériel ou outillage, fonds documentaires, biens de faible valeur...).

Dans ce cadre, il est proposé d'appliquer par principe la règle du prorata temporis et dans la logique d'une approche par enjeux, d'aménager cette règle pour d'une part, les subventions d'équipement versées, d'autre part, les biens de faible valeur c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 1 000 € TTC et qui font l'objet d'un suivi globalisé (un numéro d'inventaire annuel par catégorie de bien de faible valeur). Il est proposé que ces biens de faibles valeurs soient amortis en une annuité au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

**Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les durées applicables aux nouveaux articles issus de cette nomenclature, conformément au tableau en annexe, les autres durées d'amortissement, correspondant effectivement aux durées habituelles d'utilisation, restant inchangées ;
- **AUTORISE** de calculer l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata temporis ;
- **PROPOSE** d'aménager la règle du prorata temporis dans la logique d'une approche par enjeux, pour les subventions d'équipement versées et les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 1 000 € TTC, ces biens de faible valeur étant amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition. Dans ce cas, ces biens seront amortis sur 1 an au 1er janvier N+1 suivant leur mise en service ;
- **PROPOSE** d'habiliter l'exécutif à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution ;
- **AUTORISE** l'exécutif ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Certifié exécutoire 07 DÉC. 2023

La Présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES





## Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 5 décembre à 18 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Pageas au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de Présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

**Date de convocation** : 28 novembre 2023

**Étaient présents** :

**Collège régional** : Colette LANGLADE

**Collège départemental** : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, François BOISSERIE

**Collège des communes, communautés de communes et villes-portes** : Emmanuel DEXET, Gaëtan MOULY, René MALLEFONT, Bernard JARRY, Géraldine DEPIERRE, Alain COUSSY, Jean-Pierre CHALARD, Dominique VILLEVEYGOUX, Gervais LAMARE, Danielle FAUCHER, Dominique JARDIN, Frédéric GAILLARD, Éric ROULAUD, Lies SWIDERSKI, Stéphane SEYER, Henri SEEGERS, Moïse BONNET, Éric LAFONTAINE, Sébastien FISSOT, Muriel GARAUD, Cécile DUDOGNON, Jean-Paul BONNIN, Marie-José HEGARAT, Marie-Jeanne DARTOUT, Sylvie GOURAUD, Marie-Pierre MISSAULT, Isabelle HECKELMANN, Gilbert CHABAUD, Solange COTTA, Paulette LACROIX, Jacques PENICHO, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Albert VIROULET, Christian DESROCHE, Claudine LATHIÈRE, Francine BERNARD, Pascal MECHINEAU, Gérard CHAPEAU, Christelle THORE, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

**Excusés et absents** :

**Collège régional** : Edwige GAGNEUR, Catherine LA DUNE, Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Marilyne FORGENEUF

**Collège départemental** : Mélanie CELERIER, Pascal BOURDEAU

**Collège des communes, communautés de communes et villes-portes** : Cécile GRASSET, Kévin COUSSY, Stéphane BERNARD, Virginie CHABAUD, Catherine PEROUX, Alexandre GUYRITS, Christian JULIEN, Françoise RENET LOWINGS, Séverine DUREISSEIX, Jacques FLORANT, Claudette LORGUE, Frédérique GODARD, Pierre ROUSSARIE, Michel AUPETIT, Fabrice KITTING, Jean-François BOYER, Nora SABOURDY SCHNEIDER, Jean-Christophe MAUGAN, Michel MAZEAU, Pascal COURNARIE, Henri LONGIERAS, Laurent BOUCHERON, Aurélie VOISIN, Gérard TRICONE, Christian GAILLOT, Dominique MOLINA, Didier CHEYRADE, Stéphanie MARCENAT, Jérôme SUET, Manuel LORENZO, Claudine PELISSON, Sandrine DENIS, Benoît BATAISSOU, Nadia DUFORT, Pierre-Yves DUWOYE, Frédéric ANTOINE, Vincent HELIER, Bernard GERING, Christian ALLARY, Pascal CAPEYRON, Fabien HABRIAS, Laurent MENUT, Franck LAUGERE, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Florence FAURE, Christian SCIPION, Stéphane MAZIERE, Janet VENN-CINTAS, Aude de COURCEL, Julien MARIE, Jean-Pierre PATAUD, Jean-Pascal GOUILHERS, Grégoire VILLEDEY, Florence KRAUSE, Christine GAREL, Anouk DARRAS, Valérie DUMAINE, Christine BALLAY, Guillaume BAGNERIS, Philippe BASILE, Denis VINET, Alexandre DURET, Cédric VAN MEERHAEGE, Pierre HACHIN, Alain DURIS, Jean-Louis GOUDIER, Bernard VAURIAC, Dominique MARCETEAU, Pascal CLUZEAU, Jean-Michel CHABAUD, Michelle CANTET, Annick HUCHET, Loïc GAYOT, Alain CAILLOT, Serge VIROULET, René LALISOU, Philippe FRANCOIS, Francis SEDAN, Pascal DAUBIGNEY, Michèle ROY, Frédéric DUTHEIL

**Ont donné pouvoir** :

**Collège régional** : Jonathan PRIOLEAUD à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Catherine LA DUNE à Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR à Colette LANGLADE

**Collège départemental** : Mélanie CELERIER à Stéphane SEYER, Pascal BOURDEAU à Stéphane SEYER

**Collège des communes, communautés de communes et villes-portes** : Cécile GRASSET donne pouvoir à Henri SEEGERS, Fabien HABRIAS donne pouvoir à Claudine LATHIERE, Florence FAURE donne pouvoir à Christian DESROCHE, Janet VENN-CINTAS donne pouvoir à Francine BERNARD, Aude de COURCEL à Francine BERNARD, Julien MARIE donne pouvoir à Lucien COINDEAU, Alain DURIS donne pouvoir à Albert VIROULET, Jean-Louis GOUDIER donne pouvoir à Christian DESROCHE, Bernard VAURIAC donne pouvoir à Pascal MECHINEAU, Dominique MARCETEAU donne pouvoir à Henri SEEGERS, René LALISOU donne pouvoir à Paulette LACROIX, Philippe FRANCOIS donne pouvoir à Pascal MECHINEAU, Pascal DAUBIGNEY donne pouvoir à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	8	1	4	15.3	61.2	142.4
Collège des Départements	4	2	4	6.8	27.2	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	41	54	1	54	
<b>TOTAL</b>	<b>135</b>	<b>44</b>	<b>62</b>	<b>-</b>	<b>142.4</b>	

### **Objet** : Autorisation pour l'engagement de dépenses en section d'investissement avant le vote du budget principal de l'année en cours

Votants : 142.4

Pour : 142.4

Abstentions : 0 Contre : 0

Vu les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD) :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Montant des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget primitif 2023 : 524 236.62 €

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2023 hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » et hors RAR : 524 236.62 € - 11 000 € - 40 000 € = 473 236.62 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Comité syndical de faire application de cet article à hauteur maximale de 118 309.16 €, soit 25% de 473 236.62 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre	Article	Libellé	Montant TTC
20	2051	Immobilisations incorporelles	1 500 €
21	2183	Matériel informatique	2 000 €
21	2184	Matériel de bureau et mobilier	2 000 €
21	2185	Matériel de téléphonie	1 500 €
21	2188	Autres immobilisations corporelles	1 000 €
23	2313	Constructions	10 000 €
<b>TOTAL TTC</b>			<b>18 000 €</b>

TOTAL = 18 000 € (inférieur au plafond autorisé de 118 309.16 €)



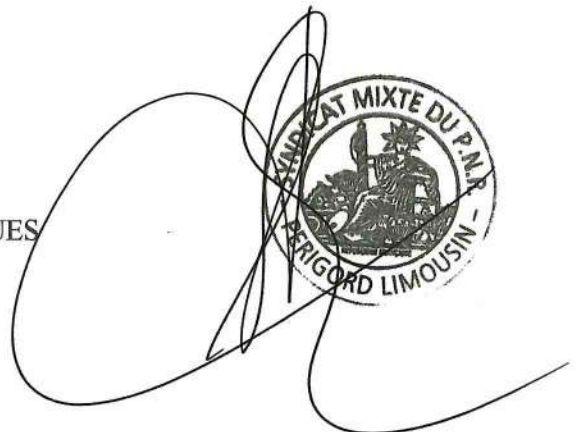
**Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **AUTORISE** la présidente, en application de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement dans la limite des crédits ci-dessus ;
- **AUTORISE** la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Certifié exécutoire **07 DEC. 2023**

La Présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES



Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le 11/12/2023



ID : 024-258728534-20231205-90\_2023\_1-DE

## Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 5 décembre à 18 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Pageas au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de Présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

**Date de convocation :** 28 novembre 2023

**Étaient présents :**

Collège régional : Colette LANGLADE

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, François BOISSERIE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Emmanuel DEXET, Gaëtan MOULY, René MALLEFONT, Bernard JARRY, Géraldine DEPIERRE, Alain COUSSY, Jean-Pierre CHALARD, Dominique VILLEVEYGOUX, Gervais LAMARE, Danielle FAUCHER, Dominique JARDIN, Frédéric GAILLARD, Éric ROULAUD, Lies SWIDERSKI, Stéphane SEYER, Henri SEEGER, Moïse BONNET, Éric LAFONTAINE, Sébastien FISSOT, Muriel GARAUD, Cécile DUDOGNON, Jean-Paul BONNIN, Marie-José HEGARAT, Marie-Jeanne DARTOUT, Sylvie GOURAUD, Marie-Pierre MISSAULT, Isabelle HECKELMANN, Gilbert CHABAUD, Solange COTTA, Paulette LACROIX, Jacques PENICHO, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Albert VIROULET, Christian DESROCHE, Claudine LATHIÈRE, Francine BERNARD, Pascal MECHINEAU, Gérard CHAPEAU, Christelle THORE, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

**Excusés et absents :**

Collège régional : Edwige GAGNEUR, Catherine LA DUNE, Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Marilyne FORGENEUF

Collège départemental : Mélanie CELERIER, Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Cécile GRASSET, Kévin COUSSY, Stéphane BERNARD, Virginie CHABAUD, Catherine PEROUX, Alexandre GUYRITS, Christian JULIEN, Françoise RENET LOWINGS, Séverine DUREISSEIX, Jacques FLORANT, Claudette LORGUE, Frédérique GODARD, Pierre ROUSSARIE, Michel AUPETIT, Fabrice KITTING, Jean-François BOYER, Nora SABOURDY SCHNEIDER, Jean-Christophe MAUGAN, Michel MAZEAU, Pascal COURNARIE, Henri LONGIERAS, Laurent BOUCHERON, Aurélie VOISIN, Gérard TRICONE, Christian GAILLOT, Dominique MOLINA, Didier CHEYRADE, Stéphanie MARCENAT, Jérôme SUET, Manuel LORENZO, Claudine PELISSON, Sandrine DENIS, Benoît BATISSOU, Nadia DUFORT, Pierre-Yves DUWOYE, Frédéric ANTOINE, Vincent HELIER, Bernard GERING, Christian ALLARY, Pascal CAPEYRON, Fabien HABRIAS, Laurent MENUT, Franck LAUGERE, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Florence FAURE, Christian SCIPION, Stéphane MAZIERE, Janet VENN-CINTAS, Aude de COURCEL, Julien MARIE, Jean-Pierre PATAUD, Jean-Pascal GOUILHERS, Grégoire VILLEDEY, Florence KRAUSE, Christine GAREL, Anouk DARRAS, Valérie DUMAINE, Christine BALLAY, Guillaume BAGNERIS, Philippe BASILE, Denis VINET, Alexandre DURET, Cédric VAN MEERHAEGE, Pierre HACHIN, Alain DURIS, Jean-Louis GOUDIER, Bernard VAURIAC, Dominique MARCETEAU, Pascal CLUZEAU, Jean-Michel CHABAUD, Michelle CANTET, Annick HUCHET, Loïc GAYOT, Alain CAILLOT, Serge VIROULET, René LALISOU, Philippe FRANCOIS, Francis SEDAN, Pascal DAUBIGNEY, Michèle ROY, Frédéric DUTHEIL

**Ont donné pouvoir :**

Collège régional : Jonathan PRIOLEAUD à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Catherine LA DUNE à Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR à Colette LANGLADE

Collège départemental : Mélanie CELERIER à Stéphane SEYER, Pascal BOURDEAU à Stéphane SEYER

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Cécile GRASSET donne pouvoir à Henri SEEGER, Fabien HABRIAS donne pouvoir à Claudine LATHIERE, Florence FAURE donne pouvoir à Christian DESROCHE, Janet VENN-CINTAS donne pouvoir à Francine BERNARD, Aude de COURCEL à Francine BERNARD, Julien MARIE donne pouvoir à Lucien COINDEAU, Alain DURIS donne pouvoir à Albert VIROULET, Jean-Louis GOUDIER donne pouvoir à Christian DESROCHE, Bernard VAURIAC donne pouvoir à Pascal MECHINEAU, Dominique MARCETEAU donne pouvoir à Henri SEEGER, René LALISOU donne pouvoir à Paulette LACROIX, Philippe FRANCOIS donne pouvoir à Pascal MECHINEAU, Pascal DAUBIGNEY donne pouvoir à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	8	1	4	15.3	61.2	142.4
Collège des Départements	4	2	4	6.8	27.2	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	41	54	1	54	
<b>TOTAL</b>	<b>135</b>	<b>44</b>	<b>62</b>	<b>-</b>	<b>142.4</b>	

### Objet : Budget principal du PNR PL - DM n°3

Votants : 142.4  
Pour : 142.4  
Abstentions : 0  
Contre : 0

Afin que le Syndicat mixte du PNR PL puisse effectuer le paiement des salaires et primes des agents en décembre 2023, il est proposé au Comité syndical d'autoriser la décision modificative suivante :

Chapitre	Article	Désignation	Montants des crédits avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
011 Charges à caractère général	617	Etudes et recherches	1 055 816 €	- 20 000 €	1 035 816 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	64131	Agents non titulaires	1 457 845 €	+ 20 000 €	1 477 845 €

**Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** la décision modificative présentée ci-dessus ;
- **AUTORISE** la présidente à signer l'acte correspondant :

Chapitre 011 : - 20 000 €

Chapitre 012 : +20 000 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Certifié exécutoire **07 DEC. 2023**

La Présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES



## Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 5 décembre à 18 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Pageas au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de Présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

**Date de convocation :** 28 novembre 2023

**Étaient présents :**

Collège régional : Colette LANGLADE

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, François BOISSERIE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Emmanuel DEXET, Gaëtan MOULY, René MALLEFONT, Bernard JARRY, Géraldine DEPIERRE, Alain COUSSY, Jean-Pierre CHALARD, Dominique VILLEVEYGOUX, Gervais LAMARE, Danielle FAUCHER, Dominique JARDIN, Frédéric GAILLARD, Éric ROULAUD, Lies SWIDERSKI, Stéphane SEYER, Henri SEEGERS, Moïse BONNET, Éric LAFONTAINE, Sébastien FISSOT, Muriel GARAUD, Cécile DUDOGNON, Jean-Paul BONNIN, Marie-José HEGARAT, Marie-Jeanne DARTOUT, Sylvie GOURAUD, Marie-Pierre MISSAULT, Isabelle HECKELMANN, Gilbert CHABAUD, Solange COTTA, Paulette LACROIX, Jacques PENICHO, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Albert VIROULET, Christian DESROCHE, Claudine LATHIÈRE, Francine BERNARD, Pascal MECHINEAU, Gérard CHAPEAU, Christelle THORE, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

**Excusés et absents :**

Collège régional : Edwige GAGNEUR, Catherine LA DUNE, Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Marilyne FORGENEUF

Collège départemental : Mélanie CELERIER, Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Cécile GRASSET, Kévin COUSSY, Stéphane BERNARD, Virginie CHABAUD, Catherine PEROUX, Alexandre GUYRITS, Christian JULIEN, Françoise RENET LOWINGS, Séverine DUREISSEIX, Jacques FLORANT, Claudette LORGUE, Frédérique GODARD, Pierre ROUSSARIE, Michel AUPETIT, Fabrice KITTING, Jean-François BOYER, Nora SABOURDY SCHNEIDER, Jean-Christophe MAUGAN, Michel MAZEAU, Pascal COURNARIE, Henri LONGIERAS, Laurent BOUCHERON, Aurélie VOISIN, Gérard TRICONE, Christian GAILLOT, Dominique MOLINA, Didier CHEYRADE, Stéphanie MARCENAT, Jérôme SUET, Manuel LORENZO, Claudine PELISSON, Sandrine DENIS, Benoît BATISSOU, Nadia DUFORT, Pierre-Yves DUWOYE, Frédéric ANTOINE, Vincent HELIER, Bernard GERING, Christian ALLARY, Pascal CAPEYRON, Fabien HABRIAS, Laurent MENUET, Franck LAUGERE, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Florence FAURE, Christian SCIPION, Stéphane MAZIERE, Janet VENN-CINTAS, Aude de COURCEL, Julien MARIE, Jean-Pierre PATAUD, Jean-Pascal GOUILHERS, Grégoire VILLEDEY, Florence KRAUSE, Christine GAREL, Anouk DARRAS, Valérie DUMAINE, Christine BALLAY, Guillaume BAGNERIS, Philippe BASILE, Denis VINET, Alexandre DURET, Cédric VAN MEERHAEGE, Pierre HACHIN, Alain DURIS, Jean-Louis GOUDIER, Bernard VAURIAC, Dominique MARCETEAU, Pascal CLUZEAU, Jean-Michel CHABAUD, Michelle CANTET, Annick HUCHET, Loïc GAYOT, Alain CAILLOT, Serge VIROULET, René LALISOU, Philippe FRANCOIS, Francis SEDAN, Pascal DAUBIGNEY, Michèle ROY, Frédéric DUTHEIL

**Ont donné pouvoir :**

Collège régional : Jonathan PRIOLEAUD à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Catherine LA DUNE à Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR à Colette LANGLADE

Collège départemental : Mélanie CELERIER à Stéphane SEYER, Pascal BOURDEAU à Stéphane SEYER

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Cécile GRASSET donne pouvoir à Henri SEEGERS, Fabien HABRIAS donne pouvoir à Claudine LATHIERE, Florence FAURE donne pouvoir à Christian DESROCHE, Janet VENN-CINTAS donne pouvoir à Francine BERNARD, Aude de COURCEL à Francine BERNARD, Julien MARIE donne pouvoir à Lucien COINDEAU, Alain DURIS donne pouvoir à Albert VIROULET, Jean-Louis GOUDIER donne pouvoir à Christian DESROCHE, Bernard VAURIAC donne pouvoir à Pascal MECHINEAU, Dominique MARCETEAU donne pouvoir à Henri SEEGERS, René LALISOU donne pouvoir à Paulette LACROIX, Philippe FRANCOIS donne pouvoir à Pascal MECHINEAU, Pascal DAUBIGNEY donne pouvoir à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	8	1	4	15.3	61.2	142.4
Collège des Départements	4	2	4	6.8	27.2	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	41	54	1	54	
<b>TOTAL</b>	<b>135</b>	<b>44</b>	<b>62</b>	<b>-</b>	<b>142.4</b>	

## Objet : Budget principal du PNR PL - DM n°4

Votants : 142.4  
Pour : 142.4  
Abstentions : 0  
Contre : 0

Dans le cadre de son partenariat avec l'IPAMAC concernant l'action Biodiversité de l'Inter-Parcs du Massif central (Forêts Anciennes, Trame Noire et Milieux Ouverts Herbacés), le Parc doit procéder à une avance de trésorerie d'un montant de 11.928,11 €. L'IPAMAC a un statut associatif. Les avances de trésorerie consenties à une association par une collectivité sont autorisées dès lors qu'elles présentent un intérêt public pour la collectivité. Ce qui est le cas en l'espèce.

Pour autant, cette avance constitue une immobilisation financière pour la collectivité qui l'accorde car elle s'assimile à un prêt consenti. Dès lors son versement doit être imputé au c/2745. Cet article n'ayant pas les crédits nécessaires au BP 2023, il conviendrait de prendre la décision modificative suivante :

Chapitre	Article	Désignation	Montants des crédits avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
27 Immobilisations affectées, concédées, affermées ou mises à disposition – section dépenses d'investissement	274	Prêts	0 €	+ 11 929 €	11 929 €
27 Immobilisations affectées, concédées, affermées ou mises à disposition – section recettes d'investissement	274	Prêts	0 €	+ 11 929 €	11 929 €

**Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **ACCÉPTE** la décision modificative présentée ci-dessus ;
- **AUTORISE** la présidente à signer l'acte correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Certifié exécutoire **07 DEC. 2023**

La Présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES



## Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 5 décembre à 18 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Pageas au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de Présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

**Date de convocation :** 28 novembre 2023

**Étaient présents :**

Collège régional : Colette LANGLADE

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, François BOISSERIE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Emmanuel DEXET, Gaëtan MOULY, René MALLEFONT, Bernard JARRY, Géraldine DEPIERRE, Alain COUSSY, Jean-Pierre CHALARD, Dominique VILLEVEYGOUX, Gervais LAMARE, Danielle FAUCHER, Dominique JARDIN, Frédéric GAILLARD, Éric ROULAUD, Lies SWIDERSKI, Stéphane SEYER, Henri SEEGERS, Moïse BONNET, Éric LAFONTAINE, Sébastien FISSOT, Muriel GARAUD, Cécile DUDOGNON, Jean-Paul BONNIN, Marie-José HEGARAT, Marie-Jeanne DARTOUT, Sylvie GOURAUD, Marie-Pierre MISSAULT, Isabelle HECKELMANN, Gilbert CHABAUD, Solange COTTA, Paulette LACROIX, Jacques PENICHO, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Albert VIROULET, Christian DESROCHE, Claudine LATHIÈRE, Francine BERNARD, Pascal MECHINEAU, Gérard CHAPEAU, Christelle THORE, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

**Excusés et absents :**

Collège régional : Edwige GAGNEUR, Catherine LA DUNE, Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Marilyne FORGENEUF

Collège départemental : Mélanie CELERIER, Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Cécile GRASSET, Kévin COUSSY, Stéphane BERNARD, Virginie CHABAUD, Catherine PEROUX, Alexandre GUYRITS, Christian JULIEN, Françoise RENET LOWINGS, Séverine DUREISSEIX, Jacques FLORANT, Claudette LORGUE, Frédérique GODARD, Pierre ROUSSARIE, Michel AUPETIT, Fabrice KITTING, Jean-François BOYER, Nora SABOURDY SCHNEIDER, Jean-Christophe MAUGAN, Michel MAZEAU, Pascal COURNARIE, Henri LONGIERAS, Laurent BOUCHERON, Aurélie VOISIN, Gérard TRICONE, Christian GAILLOT, Dominique MOLINA, Didier CHEYRADE, Stéphanie MARCENAT, Jérôme SUET, Manuel LORENZO, Claudine PELISSON, Sandrine DENIS, Benoît BATISSOU, Nadia DUFORT, Pierre-Yves DUWOYE, Frédéric ANTOINE, Vincent HELIER, Bernard GERING, Christian ALLARY, Pascal CAPEYRON, Fabien HABRIAS, Laurent MENUT, Franck LAUGERE, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Florence FAURE, Christian SCIPION, Stéphane MAZIERE, Janet VENN-CINTAS, Aude de COURCEL, Julien MARIE, Jean-Pierre PATAUD, Jean-Pascal GOUILHERS, Grégoire VILLEDEY, Florence KRAUSE, Christine GAREL, Anouk DARRAS, Valérie DUMAINE, Christine BALLAY, Guillaume BAGNERIS, Philippe BASILE, Denis VINET, Alexandre DURET, Cédric VAN MEERHAEGE, Pierre HACHIN, Alain DURIS, Jean-Louis GOUDIER, Bernard VAURIAC, Dominique MARCETEAU, Pascal CLUZEAU, Jean-Michel CHABAUD, Michelle CANTET, Annick HUCHET, Loïc GAYOT, Alain CAILLOT, Serge VIROULET, René LALISOU, Philippe FRANCOIS, Francis SEDAN, Pascal DAUBIGNEY, Michèle ROY, Frédéric DUTHEIL

**Ont donné pouvoir :**

Collège régional : Jonathan PRIOLEAUD à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Catherine LA DUNE à Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR à Colette LANGLADE

Collège départemental : Mélanie CELERIER à Stéphane SEYER, Pascal BOURDEAU à Stéphane SEYER

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Cécile GRASSET donne pouvoir à Henri SEEGERS, Fabien HABRIAS donne pouvoir à Claudine LATHIERE, Florence FAURE donne pouvoir à Christian DESROCHE, Janet VENN-CINTAS donne pouvoir à Francine BERNARD, Aude de COURCEL à Francine BERNARD, Julien MARIE donne pouvoir à Lucien COINDEAU, Alain DURIS donne pouvoir à Albert VIROULET, Jean-Louis GOUDIER donne pouvoir à Christian DESROCHE, Bernard VAURIAC donne pouvoir à Pascal MECHINEAU, Dominique MARCETEAU donne pouvoir à Henri SEEGERS, René LALISOU donne pouvoir à Paulette LACROIX, Philippe FRANCOIS donne pouvoir à Pascal MECHINEAU, Pascal DAUBIGNEY donne pouvoir à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	8	1	4	15.3	61.2	142.4
Collège des Départements	4	2	4	6.8	27.2	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	41	54	1	54	
<b>TOTAL</b>	<b>135</b>	<b>44</b>	<b>62</b>	<b>-</b>	<b>142.4</b>	

## Objet : Plans de financement 2024 animation des sites Natura 2000 Nizonne, haute Dronne et Plateau d'Argentine

Votants : 142.4 Abstentions : 0  
Pour : 142.4 Contre : 0

La mission d'animation des sites Natura 2000 est confiée par la Région Nouvelle-Aquitaine. Cette mission consiste à :

- animer le comité de pilotage ;
- informer les propriétaires et exploitants agricoles ;
- mettre en œuvre les mesures contractuelles (Mesures agroenvironnementales, contrats Natura 2000...);
- porter assistance technique et scientifique aux porteurs de projets du territoire et rendre des avis à la demande des services instructeurs ;
- favoriser la cohérence des politiques publiques et outils de planification (documents d'urbanisme...) avec le document d'objectifs.

La candidature du Parc comme structure porteuse de l'animation du site « Vallée de la Nizonne » a été reconduite en décembre 2022 pour la période 2023-2025.

Celles des sites « réseau hydrographique de la haute Dronne » et « plateau d'Argentine » prendront fin le 31 décembre 2023. Il est proposé que le Parc se porte à nouveau candidat pour l'animation de ces deux sites à partir de 2024 pour 3 années lors des prochains comités de pilotage de ces deux sites.

Des conventions annuelles de financement de l'animation seront associées à cette convention triennale. Pour l'année civile 2024, le Parc sollicitera les financements pour l'animation des sites Natura 2000 « réseau hydrographique de la haute Dronne », « plateau d'Argentine » et « vallée de la Nizonne » à hauteur de 80 % de fonds européens (FEADER), 20% d'autofinancement étant demandé par la Région pour assurer cette mission.

Pour l'année 2024, les plans de financement des dépenses éligibles à ces missions d'animation seraient les suivants :

➤ Site Réseau hydrographique de la haute Dronne (0,75 ETP)

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Frais salariaux	37 659.75 €	FEADER (72.94% après application des OCS)	33 415.12 €
Frais généraux (forfait 15%)	5 648.96 €	Autofinancement (27.06%)	12 393.59 €
Frais de mission	2 500.00 €		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>45 808.71 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>45 808.71 €</b>

➤ Site Plateau d'Argentine (0,25 ETP)

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Frais salariaux	12 553.25 €	FEADER (67.97% après application des OCS)	11 138.38 €
Frais généraux (forfait 15%)	1 882.99 €	Autofinancement (32.03%)	5 247.86 €
Frais de mission	1 950.00 €		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>16 386.24 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>16 386.24 €</b>



➤ Site Vallée de la Nizonne (0,75 ETP)

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Frais salariaux	31 880.73 €	FEADER (72.75% après application des OCS)	28 128.66 €
Frais généraux (forfait 15%)	4 782.11 €	Autofinancement (27.25%)	10 534.18 €
Frais de mission	2 000.00 €		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>38 662.84 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>38 662.84 €</b>

Les montants financés par le FEADER est inférieur à 80 % des frais de personnels réels après application des options de coûts simplifiés (OCS). L'aide de 80 % étant calculée sur la base de ces OCS.

**Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **VALIDE** la candidature du Parc à l'animation des sites natura 2000 haute Dronne et Plateau d'Argentine pour la période 2024-2026 ;
- **VALIDE** les plans de financement prévisionnels présentés ;
- **AUTORISE** la présidente à solliciter les subventions ;
- **AUTORISE** la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Certifié exécutoire **07 DEC. 2023**

La Présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES



## Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 5 décembre à 18 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Pageas au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de Présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

**Date de convocation** : 28 novembre 2023

**Étaient présents** :

Collège régional : Colette LANGLADE

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, François BOISSERIE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Emmanuel DEXET, Gaëtan MOULY, René MALLEFONT, Bernard JARRY, Géraldine DEPIERRE, Alain COUSSY, Jean-Pierre CHALARD, Dominique VILLEVEYGOUX, Gervais LAMARE, Danielle FAUCHER, Dominique JARDIN, Frédéric GAILLARD, Éric ROULAUD, Lies SWIDERSKI, Stéphane SEYER, Henri SEEGERS, Moïse BONNET, Éric LAFONTAINE, Sébastien FISSOT, Muriel GARAUD, Cécile DUDOGNON, Jean-Paul BONNIN, Marie-José HEGARAT, Marie-Jeanne DARTOUT, Sylvie GOURAUD, Marie-Pierre MISSAULT, Isabelle HECKELMANN, Gilbert CHABAUD, Solange COTTA, Paulette LACROIX, Jacques PENICHO, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Albert VIROULET, Christian DESROCHE, Claudine LATHIÈRE, Francine BERNARD, Pascal MECHINEAU, Gérard CHAPEAU, Christelle THORE, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

**Excusés et absents** :

Collège régional : Edwige GAGNEUR, Catherine LA DUNE, Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Marilynne FORGENEUF

Collège départemental : Mélanie CELERIER, Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Cécile GRASSET, Kévin COUSSY, Stéphane BERNARD, Virginie CHABAUD, Catherine PEROUX, Alexandre GUYRITS, Christian JULIEN, Françoise RENET LOWINGS, Séverine DUREISSEIX, Jacques FLORANT, Claudette LORGUE, Frédérique GODARD, Pierre ROUSSARIE, Michel AUPETIT, Fabrice KITTING, Jean-François BOYER, Nora SABOURDY SCHNEIDER, Jean-Christophe MAUGAN, Michel MAZEAU, Pascal COURNARIE, Henri LONGIERAS, Laurent BOUCHERON, Aurélie VOISIN, Gérard TRICONE, Christian GAILLOT, Dominique MOLINA, Didier CHEYRADE, Stéphanie MARCENAT, Jérôme SUET, Manuel LORENZO, Claudine PELISSON, Sandrine DENIS, Benoît BATOISSOU, Nadia DUFORT, Pierre-Yves DUWOYE, Frédéric ANTOINE, Vincent HELIER, Bernard GERING, Christian ALLARY, Pascal CAPEYRON, Fabien HABRIAS, Laurent MENUT, Franck LAUGERE, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Florence FAURE, Christian SCIPION, Stéphane MAZIERE, Janet VENN-CINTAS, Aude de COURCEL, Julien MARIE, Jean-Pierre PATAUD, Jean-Pascal GOUILHERS, Grégoire VILLEDEY, Florence KRAUSE, Christine GAREL, Anouk DARRAS, Valérie DUMAINE, Christine BALLAY, Guillaume BAGNERIS, Philippe BASILE, Denis VINET, Alexandre DURET, Cédric VAN MEERHAEGE, Pierre HACHIN, Alain DURIS, Jean-Louis GOUDIER, Bernard VAURIAC, Dominique MARCETEAU, Pascal CLUZEAU, Jean-Michel CHABAUD, Michelle CANTET, Annick HUCHET, Loïc GAYOT, Alain CAILLOT, Serge VIROULET, René LALISOU, Philippe FRANCOIS, Francis SEDAN, Pascal DAUBIGNEY, Michèle ROY, Frédéric DUTHEIL

**Ont donné pouvoir** :

Collège régional : Jonathan PRIOLEAUD à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Catherine LA DUNE à Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR à Colette LANGLADE

Collège départemental : Mélanie CELERIER à Stéphane SEYER, Pascal BOURDEAU à Stéphane SEYER

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Cécile GRASSET donne pouvoir à Henri SEEGERS, Fabien HABRIAS donne pouvoir à Claudine LATHIERE, Florence FAURE donne pouvoir à Christian DESROCHE, Janet VENN-CINTAS donne pouvoir à Francine BERNARD, Aude de COURCEL à Francine BERNARD, Julien MARIE donne pouvoir à Lucien COINDEAU, Alain DURIS donne pouvoir à Albert VIROULET, Jean-Louis GOUDIER donne pouvoir à Christian DESROCHE, Bernard VAURIAC donne pouvoir à Pascal MECHINEAU, Dominique MARCETEAU donne pouvoir à Henri SEEGERS, René LALISOU donne pouvoir à Paulette LACROIX, Philippe FRANCOIS donne pouvoir à Pascal MECHINEAU, Pascal DAUBIGNEY donne pouvoir à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	8	1	4	15.3	61.2	142.4
Collège des Départements	4	2	4	6.8	27.2	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	41	54	1	54	
<b>TOTAL</b>	<b>135</b>	<b>44</b>	<b>62</b>	<b>-</b>	<b>142.4</b>	

### Objet : MAEC – PAEC 2023-2027 – Campagne 2024

Votants : 142.4 Abstentions : 0  
Pour : 142.4 Contre : 0

## APPEL A PROJET REGIONAL

Dans le cadre des projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC), **pour la période 2023-2027**, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine, a engagé un appel à projet sur l'ouverture de territoires aux mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

Le 21 octobre 2022, le Parc a déposé 2 projets de territoire PAEC, projets retenus par les autorités régionales en décembre 2022, par la Commission Régionale Agro-Environnementales, pour la période 2023-2027. Ces projets sont :

- **PAEC enjeu Pastoralisme**, sur l'ensemble du territoire du Parc (type Prairies Fleuries, mesures sur la diversité floristique des prairies, en format mesure système à l'échelle de l'exploitation et en mesures localisées) => **PAEC NA\_PLPF** (pour Périgord-Limousin Prairies Fleuries)
- **PAEC enjeu Biodiversité**, par bassins versants secteur Adour-Garonne, sur les bassins versants historiques Vallée de la Nizonne et haute Dronne, ainsi que sur les bassins versants nouveaux Bandiat, Tardoire, vallée Isle et Colle => **PAEC NA\_PLBV** (pour Périgord-Limousin Bassins Versants).

Les mesures activées sur les bassins versants portent sur les zones humides, le retard de fauche, le maintien de l'ouverture des milieux par le pâturage, l'entretien des infrastructures agro-écologiques telles que les haies et les mares, et la reconversion de terres arables en prairies.

Les autres bassins versants, non versés dans le projet Parc, sont portés par d'autres opérateurs PAEC :

- Bassin versant Valouse par le SMDEE (Syndicat d'Eau potable) dans le cadre du contrat Agence de l'Eau Adour-Garonne PAT Valouze.
- Bassins versants Gorre, Graine, Vayres, Aixette...dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) Vienne médiane, porté par le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV), et financé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Le Parc collabore avec ces opérateurs, le partenariat, la mutualisation d'outils et de démarches est engagée. **Une convention de partenariat lie** ces opérateurs, avec une ventilation des missions pour chacun.

Pour la campagne PAC 2024, le Parc renouvelle sa candidature, avec une actualisation des besoins :

- Nombre, surface et enveloppe contractuelle, pour engager les agriculteurs du territoire en MAEC.
- Temps de travail agents, et moyens financiers associés, pour conduire l'animation du dispositif.

## L'ANIMATION DES PAEC

En parallèle, à cet Appel à Projet, les dispositifs d'aides à l'animation ont été précisés par la Région, autorité de gestion.

**Les règles pour 2024, précisent un taux d'aides de 100 % (hors Natura 2000) selon les modalités suivantes :**

- Ex-Aquitaine : 100 % crédits Etat
- Ex-Limousin et ex-Poitou-Charentes : 63 % FEADER + 37 % crédits Etat

Pour l'année 2024, le Parc a déposé ses demandes d'aides en même temps que les dossiers de candidature PAEC.

En site Natura 2000, pour le Parc sont concernés les bassins versants des sites Natura Vallée de la Nizonne et haute Dronne, le taux d'aides est fixé à 80 % dans le cadre des conventions Natura 2000 (FEADER avec la Région, nouvelle autorité de gestion).

#### LA CAMPAGNE 2024

A partir de 2024, les engagements MAEC seront conduits pour une durée de 5 ans.

L'animation des PAEC se scinde en deux volumes distincts :

- Temps d'animation pour l'élaboration des diagnostics individuels et plans de gestion dédiés
- Temps de coordination, temps préalables aux diagnostics et plans de gestion

Les demandes d'aides pour l'animation sont à conduire par projet PAEC, et par ex-régions administratives (Aquitaine et Limousin).

Pour le Parc cela conduit à produire 4 demandes d'aides d'animation spécifiques : 2 par ancienne région administrative.

#### LES PROJETS PARC

L'intention contractuelle 2024 auprès des agriculteurs est évaluée comme suit :

Projet	Surface (ha)	Nbre dossiers	Montant 5 ans
PAEC PLPF (Pastoralisme)	1 150,00	35	439 856,00 €
PAEC PLBV (Bassins Versants)	1 744,00	63	779 035,97 €
<b>Total</b>	<b>2 894,00</b>	<b>98</b>	<b>1 218 891,97 €</b>

- **Pour le projet PAEC Pastoralisme** (PAEC PASTO – mesures Prairies Fleuries)  
Cette mission est éligible au dispositif d'aides animation des PAEC, à la hauteur de 100 %. Elle sera portée par le Parc et AgroBio 87.  
Ce partenaire technique a conduit sa propre demande d'aides, et sera lié au Parc via une convention de partenariat.
- **Pour le projet PAEC Bassins Versants** (PAEC mesures localisées Zones Humides, fauche tardive, reconversion terres arables, pollinisateurs sauvages)

Ce projet sera animé par le Parc, en partie par les animations Natura 2000 et un complément temps agents-parc financé à 100 % via les dispositifs dédiés.

LES DEMANDES D'AIDES A L'ANIMATION DU PARC :

Hors temps travail agents Natura 2000 et Agrobio87

**Pour la partie Limousin (Haute-Vienne)**

Au titre du PAEC Pastoralisme (PAEC PLPF) :

Dépenses d'animation (temps travail agents)

Intervenant	Poste	temps travail (h)	Montant présenté en €
Ingénieur Cat A - Echelon 5 – CDI IM 513 - CDI	chargé mission – coordination	78	2671,48
Technicien Cat B – contrat projet IM 441 – 01 décembre 2023	chargée mission – coordination	15,6	432,26
Technicien Cat B – contrat projet IM 441 – 01 décembre 2023	chargée mission- diagnostics	39	1080,64
Technicien Cat B – contrat projet IM 415 - A recruter	chargé mission - coordination	7,8	188,37
Technicien Cat B – contrat projet IM 415 - A recruter	chargé mission- diagnostics	91	2197,65

Frais missions associées (déplacements, repas....)

Nom de l'agent	Id justificatif	Poste	Montant HT en €
Ingénieur Cat A - Echelon 5 – IM 513 - CDI	km+repas	Frais de déplacement Animation PAEC	260
Technicien Cat B – contrat projet IM 441 – 01 décembre 2023	km+repas	Frais de déplacement Animation PAEC	52
Technicien Cat B – contrat projet IM 441 – 01 décembre 2023	km+repas	Frais de déplacement Appui à la contractualisation	130
Technicien Cat B – contrat projet IM 415 - A recruter	km+repas	Frais de déplacement Animation PAEC	26
Technicien Cat B – contrat projet IM 415 - A recruter	km+repas	Frais de déplacement Appui à la contractualisation	303,33



Dépenses forfaitaires (fonctionnement structurels)

Description dépenses	Poste	montant forfaitaire en €
Coûts ind. structure (forf. 15 pourcent)	Coûts indirects Animation PAEC	493,82
Coûts ind. structure (forf. 15 pourcent)	Coûts indirects Appui à la contractualisation	491,74

Au titre du PAEC Bassins Versants (PAEC PLBV)

Dépenses d'animation (temps travail agents)

Nom intervenant	Poste	temps travail (h)	Montant présenté en €
Ingénieur Cat A - Echelon 5 – CDI IM 513 - CDI	chargé mission – coordination	78	2671,48
Technicien Cat B – contrat projet IM 441 – 01 décembre 2023	chargée mission – coordination	15,6	432,26
Technicien Cat B – contrat projet IM 441 – 01 décembre 2023	chargée mission- diagnostics	78	2161,28
Technicien Cat B – contrat projet IM 415 - A recruter	chargé mission - coordination	7,8	188,37
Technicien Cat B – contrat projet IM 415 - A recruter	chargé mission- diagnostics	72,15	1742,42

Frais missions associées (déplacements, repas....)

Nom de l'agent	Id justificatif	Poste	Montant HT en €
Ingénieur Cat A - Echelon 5 – CDI IM 513 - CDI	km+repas	Frais de déplacement Animation PAEC	260
Technicien Cat B – contrat projet IM 441 – 01 décembre 2023	km+repas	Frais de déplacement Animation PAEC	52
Technicien Cat B – contrat projet IM 441 – 01 décembre 2023	km+repas	Frais de déplacement Appui à la contractualisation	260
Technicien Cat B – contrat projet IM 415 - A recruter	km+repas	Frais de déplacement Animation PAEC	26
Technicien Cat B – contrat projet IM 415 - A recruter	km+repas	Frais de déplacement Appui à la contractualisation	240,5



Dépenses forfaitaires (fonctionnement structurels)

Description dépenses	Poste	montant forfaitaire en €
Coûts ind. structure (forf. 15 pourcent)	Coûts indirects Animation PAEC	493,82 €
Coûts ind. structure (forf. 15 pourcent)	Coûts indirects Appui à contractualisation	585,56 €

**Pour la partie Aquitaine (Dordogne)**

Au titre du PAEC Pastoralisme (PAEC PLPF)

Dépenses d'animation (temps travail agents)

Nom de l'intervenant	Sous opération	Temps de travail prévisionnel en h dédié à l'opération	Montant présenté en €
Ingénieur Cat A - Echelon 5 – CDI IM 513 - CDI	chargé mission – coordination	78	2671,48
Technicien Cat B – contrat projet IM 441 – 01 décembre 2023	chargée mission – coordination	15,6	432,26
Technicien Cat B – contrat projet IM 441 – 01 décembre 2023	chargée mission- diagnostics	78	2161,28
Technicien Cat B – contrat projet IM 415 - A recruter	chargé mission - coordination	7,8	188,37
Technicien Cat B – contrat projet IM 415 - A recruter	chargé mission - diagnostics	182	4395,29

Frais missions associées (déplacements, repas...)

Nom de l'agent	Identification du justificatif	Sous opération	Montant HT présenté en €
Ingénieur Cat A - Echelon 5 – CDI IM 513 - CDI	chargé mission – coordination	Frais de déplacement	260
Technicien Cat B – contrat projet IM 441 – 01 décembre 2023	chargée mission – coordination	Frais de déplacement	52
Technicien Cat B – contrat projet IM 441 – 01 décembre 2023	chargée mission- diagnostics	Frais de déplacement	260
Technicien Cat B – contrat projet IM 415 - A recruter	chargé mission - coordination	Frais de déplacement	26
Technicien Cat B – contrat projet IM 415 - A recruter	chargé mission- diagnostics	Frais de déplacement	606,67

Dépenses forfaitaires (fonctionnement structurels)

Description de la dépense	Poste	Sous opération	Dépenses indirectes en € (15% de la colonne G)
Coûts indirects	Animation PAEC	15 % coût salarial	493,82 €
Coûts indirects	Appui à contractualisation	15 % coût salarial	983,49 €

Au titre du PAEC Bassins Versants (PAEC PLBV)

Dépenses d'animation (temps travail agents)

Nom de l'intervenant	Qualification de l'intervenant	Sous opération (Menu déroulant)	Temps de travail prévisionnel en heure dédié à l'opération	Montant présenté en €
Ingénieur Cat A - Echelon 5 – CDI IM 513 - CDI	chargé mission – coordination	Frais de personnel	78	2671,48
Technicien Cat B – contrat projet IM 441 – 01 décembre 2023	chargée mission – coordination	Frais de personnel	15,6	432,26
Technicien Cat B – contrat projet IM 441 – 01 décembre 2023	chargée mission- diagnostics	Frais de personnel	156	4322,57
Technicien Cat B – contrat projet IM 415 - A recruter	chargé mission - coordination	Frais de personnel	7,8	188,37
Technicien Cat B – contrat projet IM 415 - A recruter	chargé mission- diagnostics	Frais de personnel	144,3	3484,84

Frais missions associées (déplacements, repas....)

Nom de l'agent	Identification du justificatif	Sous opération	Montant HT présenté en €
Ingénieur Cat A - Echelon 5 – CDI IM 513 - CDI	chargé mission – coordination	Frais de déplacement	260,00 €
Technicien Cat B – contrat projet IM 441 – 01 décembre 2023	chargée mission – coordination	Frais de déplacement	52,00 €
Technicien Cat B – contrat projet IM 441 – 01 décembre 2023	chargée mission- diagnostics	Frais de déplacement	520,00 €
Technicien Cat B – contrat projet IM 415 - A recruter	chargé mission - coordination	Frais de déplacement	26,00 €
Technicien Cat B – contrat projet IM 415 - A recruter	chargé mission- diagnostics	Frais de déplacement	481,00 €



Dépenses forfaitaires (fonctionnement structurels)

Description de la dépense	Poste	Sous opération	Dépenses indirectes en € (15% de la colonne G)
Coûts indirects	Animation PAEC	15 % coût salarial	493,82 €
Coûts indirects	Appui à la contractualisation	15 % coût salarial	1 171,11 €

**Soit en synthèse sur les demandes d'aides du Parc**

Dépenses d'animation (temps travail agents)

Nom de l'intervenant	Qualification de l'intervenant	Sous opération (Menu déroulant)	Temps de travail prévisionnel en heure dédié à l'opération	Montant présenté en €
Ingénieur Cat A - Echelon 5 – CDI IM 513 - CDI	chargé mission – coordination	Frais de personnel	312	10 685,90 €
Technicien Cat B – contrat projet IM 441 – 01 décembre 2023	chargée mission – coordination	Frais de personnel	62,4	1 729,03 €
Technicien Cat B – contrat projet IM 441 – 01 décembre 2023	chargée mission- diagnostics	Frais de personnel	351	9 725,78 €
Technicien Cat B – contrat projet IM 415 - A recruter	chargé mission - coordination	Frais de personnel	31,2	753,48 €
Technicien Cat B – contrat projet IM 415 - A recruter	chargé mission- diagnostics	Frais de personnel	489,45	11 820,20 €

Frais missions associées (déplacements, repas....)

Nom de l'agent	Identification du justificatif	Sous opération	Montant HT présenté en €
Ingénieur Cat A - Echelon 5 – CDI IM 513 - CDI	chargé mission – coordination	Frais de déplacement	1 040,00 €
Technicien Cat B – contrat projet IM 441 – 01 décembre 2023	chargée mission – coordination	Frais de déplacement	208,00 €
Technicien Cat B – contrat projet IM 441 – 01 décembre 2023	chargée mission- diagnostics	Frais de déplacement	1 170,00 €
Technicien Cat B – contrat projet IM 415 - A recruter	chargé mission - coordination	Frais de déplacement	104,00 €
Technicien Cat B – contrat projet IM 415 - A recruter	chargé mission- diagnostics	Frais de déplacement	1 631,50 €

Dépenses forfaitaires (fonctionnement structurels)

Description de la dépense	Poste	Sous opération	Dépenses indirectes en € (15% de la colonne G)
Coûts indirects	Animation PAEC	15 % coût salarial	1 975,26 €
Coûts indirects	Appui à la contractualisation	15 % coût salarial	3 231,90 €

Avec le plan financement suivant :

PAEC	Total	FEADER	Etat
LI_PLPF	8 327,28 €	5 246,19 €	3 081,09 €
LI_PLBV	9 113,68 €	5 741,62 €	3 372,06 €
AQ_PLPF	12 530,65 €	0 €	12 530,65 €
AQ_PLBV	14 103,44 €	0 €	14 103,44 €
<b>Total</b>	<b>44 075,05 €</b>	<b>10 987,81 €</b>	<b>33 087,24 €</b>

LI\_PLPF : Limousin – Périgord-Limousin Prairies fleuries  
LI\_PLBV : Limousin – Périgord-Limousin Bassins versants  
AQ\_PLPF : Aquitaine – Périgord-Limousin Prairies fleuries  
AQ\_PLBV : Aquitaine – Périgord-Limousin Bassins versants

**Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **VALIDE** le dépôt des 2 PAEC pour la campagne 2024 en direction des agriculteurs du territoire Parc ;
- **VALIDE** les 4 demandes d'aides associées à l'animation et à la coordination de ces 2 PAEC ;
- **AUTORISE** les chargés missions Natura 2000 Vallée de la Nizonne et Réseau hydrographique de la Haute Dronne à déployer des MAEC au titre de leur animation Natura 2000 ;
- **VALIDE** le principe de recrutement d'un chargé de mission à compter du 1er mars prochain pour une période de 3 mois, au titre d'un accroissement temporaire de la charge de travail ;
- **AUTORISE** la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Certifié exécutoire **07 DEC. 2023**

La Présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES



## Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 5 décembre à 18 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Pageas au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de Présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

**Date de convocation** : 28 novembre 2023

**Étaient présents** :

Collège régional : Colette LANGLADE

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, François BOISSERIE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Emmanuel DEXET, Gaëtan MOULY, René MALLEFONT, Bernard JARRY, Géraldine DEPIERRE, Alain COUSSY, Jean-Pierre CHALARD, Dominique VILLEVEYGOUX, Gervais LAMARE, Danielle FAUCHER, Dominique JARDIN, Frédéric GAILLARD, Éric ROULAUD, Lies SWIDERSKI, Stéphane SEYER, Henri SEEGER, Moïse BONNET, Éric LAFONTAINE, Sébastien FISSOT, Muriel GARAUD, Cécile DUDOGNON, Jean-Paul BONNIN, Marie-José HEGARAT, Marie-Jeanne DARTOUT, Sylvie GOURAUD, Marie-Pierre MISSAULT, Isabelle HECKELMANN, Gilbert CHABAUD, Solange COTTA, Paulette LACROIX, Jacques PENICHO, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Albert VIROULET, Christian DESROCHE, Claudine LATHIÈRE, Francine BERNARD, Pascal MECHINEAU, Gérard CHAPEAU, Christelle THORE, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

**Excusés et absents** :

Collège régional : Edwige GAGNEUR, Catherine LA DUNE, Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Marilyne FORGENEUF

Collège départemental : Mélanie CELERIER, Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Cécile GRASSET, Kévin COUSSY, Stéphane BERNARD, Virginie CHABAUD, Catherine PEROUX, Alexandre GUYRITS, Christian JULIEN, Françoise RENET LOWINGS, Séverine DUREISSEIX, Jacques FLORANT, Claudette LORGUE, Frédérique GODARD, Pierre ROUSSARIE, Michel AUPETIT, Fabrice KITTING, Jean-François BOYER, Nora SABOURDY SCHNEIDER, Jean-Christophe MAUGAN, Michel MAZEAU, Pascal COURNARIE, Henri LONGIERAS, Laurent BOUCHERON, Aurélie VOISIN, Gérard TRICONE, Christian GAILLOT, Dominique MOLINA, Didier CHEYRADE, Stéphanie MARCENAT, Jérôme SUET, Manuel LORENZO, Claudine PELISSON, Sandrine DENIS, Benoît BATISSOU, Nadia DUFORT, Pierre-Yves DUWOYE, Frédéric ANTOINE, Vincent HELIER, Bernard GERING, Christian ALLARY, Pascal CAPEYRON, Fabien HABRIAS, Laurent MENUT, Franck LAUGERE, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Florence FAURE, Christian SCIPION, Stéphane MAZIERE, Janet VENN-CINTAS, Aude de COURCEL, Julien MARIE, Jean-Pierre PATAUD, Jean-Pascal GOUILHERS, Grégoire VILLEDEY, Florence KRAUSE, Christine GAREL, Anouk DARRAS, Valérie DUMAINE, Christine BALLAY, Guillaume BAGNERIS, Philippe BASILE, Denis VINET, Alexandre DURET, Cédric VAN MEERHAEGE, Pierre HACHIN, Alain DURIS, Jean-Louis GOUDIER, Bernard VAURIAC, Dominique MARCETEAU, Pascal CLUZEAU, Jean-Michel CHABAUD, Michelle CANTET, Annick HUCHET, Loïc GAYOT, Alain CAILLOT, Serge VIROULET, René LALISOU, Philippe FRANCOIS, Francis SEDAN, Pascal DAUBIGNEY, Michèle ROY, Frédéric DUTHEIL

**Ont donné pouvoir** :

Collège régional : Jonathan PRIOLEAUD à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Catherine LA DUNE à Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR à Colette LANGLADE

Collège départemental : Mélanie CELERIER à Stéphane SEYER, Pascal BOURDEAU à Stéphane SEYER

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Cécile GRASSET donne pouvoir à Henri SEEGER, Fabien HABRIAS donne pouvoir à Claudine LATHIERE, Florence FAURE donne pouvoir à Christian DESROCHE, Janet VENN-CINTAS donne pouvoir à Francine BERNARD, Aude de COURCEL à Francine BERNARD, Julien MARIE donne pouvoir à Lucien COINDEAU, Alain DURIS donne pouvoir à Albert VIROULET, Jean-Louis GOUDIER donne pouvoir à Christian DESROCHE, Bernard VAURIAC donne pouvoir à Pascal MECHINEAU, Dominique MARCETEAU donne pouvoir à Henri SEEGER, René LALISOU donne pouvoir à Paulette LACROIX, Philippe FRANCOIS donne pouvoir à Pascal MECHINEAU, Pascal DAUBIGNEY donne pouvoir à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	8	1	4	15.3	61.2	142.4
Collège des Départements	4	2	4	6.8	27.2	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	41	54	1	54	
<b>TOTAL</b>	<b>135</b>	<b>44</b>	<b>62</b>	<b>-</b>	<b>142.4</b>	

## Objet : Concours Pratiques agro-écologiques des Prairies et Parcours (Prairies Fleuries) 2024 – Millésime 2025

Votants : 142.4 Abstentions : 0  
Pour : 142.4 Contre : 0

Le concours Prairies Fleuries a pour objectif de mettre en avant l'excellence agricole des éleveurs dans une région donnée. Les parcelles de prairies naturelles en compétition sont évaluées en fonction de critères tels que leur valeur agronomique, leur diversité floristique et leur potentiel en tant qu'habitat pour les insectes pollinisateurs.

Pour l'édition 2024 de ce concours, le Parc a soumis une demande d'inscription de son territoire, sous réserve de l'approbation par le comité syndical du Parc. La localisation exacte de l'événement n'a pas encore été déterminée, et le recrutement d'agriculteurs volontaires reste à coordonner avec nos partenaires habituels. L'évaluation des parcelles aura lieu à la fin du printemps, en mai-juin 2024.

Il est important de noter que ce concours local s'inscrit dans un contexte national plus large. Chaque lauréat local sera éligible pour participer au concours national, sous réserve de l'accord de l'agriculteur concerné.

Dans le cadre du concours récemment rebaptisé "Concours des Pratiques Agro-Ecologiques - Prairies et Parcours," le Parc s'engage à accomplir les actions suivantes :

- Recruter des agriculteurs volontaires et présélectionner les parcelles de prairies de fauche et éventuellement suivie de pâturage ;
- Constituer un jury d'experts, chacun spécialisé dans son domaine, comprenant des experts en botanique issus du Conservatoire Botanique National (Sud Atlantique ou Massif Central), des organismes de conseils agricoles tels que la Chambre d'Agriculture, le CIVAM, l'ADAPA, Agrobio, ainsi que des spécialistes de l'entomologie et de l'apiculture, pouvant être des entomologistes ou apiculteurs ;
- Prendre en charge les frais des repas du midi lors des visites sur le terrain pour les experts et les observateurs ;
- Offrir à chaque participant-agriculteur un lot, composé d'un panier garni de produits du Parc et d'une plaque en fonte commémorative du concours, qui seront remis lors d'un événement spécifique sur le territoire ;
- Récompenser le 1er lauréat du Parc en lui offrant l'opportunité de visiter le Salon International de l'Agriculture de Paris, avec les frais d'entrée et les déplacements aller-retour pris en charge. Cette visite lui permettra d'assister à la cérémonie de remise du prix national de ce concours, auquel il participe.

Une dépense de 1000€ est prévue pour le déroulement de ce concours sur le territoire du Parc.

#### **Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **VALIDE** le principe de mettre en œuvre ce concours « prairies fleuries » ;
- **PROPOSE** de recruter des agriculteurs volontaires et présenter des parcelles à forte diversité floristique ;
- **PROPOSE** de prendre en charge les dépenses de mise en œuvre (déplacements, frais de bouche, achats de plaques et de paniers garnis...) ;
- **AUTORISE** la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Certifié exécutoire **07 DEC. 2023**

La Présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES



## Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 5 décembre à 18 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Pageas au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de Présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

**Date de convocation** : 28 novembre 2023

**Étaient présents :**

Collège régional : Colette LANGLADE

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, François BOISSERIE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Emmanuel DEXET, Gaëtan MOULY, René MALLEFONT, Bernard JARRY, Géraldine DEPIERRE, Alain COUSSY, Jean-Pierre CHALARD, Dominique VILLEVEYGOUX, Gervais LAMARE, Danielle FAUCHER, Dominique JARDIN, Frédéric GAILLARD, Éric ROULAUD, Lies SWIDERSKI, Stéphane SEYER, Henri SEEGERS, Moïse BONNET, Éric LAFONTAINE, Sébastien FISSOT, Muriel GARAUD, Cécile DUDOGNON, Jean-Paul BONNIN, Marie-José HEGARAT, Marie-Jeanne DARTOUT, Sylvie GOURAUD, Marie-Pierre MISSAULT, Isabelle HECKELMANN, Gilbert CHABAUD, Solange COTTA, Paulette LACROIX, Jacques PENICHO, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Albert VIROULET, Christian DESROCHE, Claudine LATHIÈRE, Francine BERNARD, Pascal MECHINEAU, Gérard CHAPEAU, Christelle THORE, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

**Excusés et absents :**

Collège régional : Edwige GAGNEUR, Catherine LA DUNE, Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Marilyne FORGENEUF

Collège départemental : Mélanie CELERIER, Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Cécile GRASSET, Kévin COUSSY, Stéphane BERNARD, Virginie CHABAUD, Catherine PEROUX, Alexandre GUYRITS, Christian JULIEN, Françoise RENET LOWINGS, Séverine DUREISSEIX, Jacques FLORANT, Claudette LORGUE, Frédérique GODARD, Pierre ROUSSARIE, Michel AUPETIT, Fabrice KITTING, Jean-François BOYER, Nora SABOURDY SCHNEIDER, Jean-Christophe MAUGAN, Michel MAZEAU, Pascal COURNARIE, Henri LONGIERAS, Laurent BOUCHERON, Aurélie VOISIN, Gérard TRICONE, Christian GAILLOT, Dominique MOLINA, Didier CHEYRADE, Stéphanie MARCENAT, Jérôme SUET, Manuel LORENZO, Claudine PELISSON, Sandrine DENIS, Benoît BATOISSOU, Nadia DUFORT, Pierre-Yves DUWOYE, Frédéric ANTOINE, Vincent HELIER, Bernard GERING, Christian ALLARY, Pascal CAPEYRON, Fabien HABRIAS, Laurent MENUT, Franck LAUGERE, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Florence FAURE, Christian SCIPION, Stéphane MAZIERE, Janet VENN-CINTAS, Aude de COURCEL, Julien MARIE, Jean-Pierre PATAUD, Jean-Pascal GOUILHERS, Grégoire VILLEDEY, Florence KRAUSE, Christine GAREL, Anouk DARRAS, Valérie DUMAINE, Christine BALLAY, Guillaume BAGNERIS, Philippe BASILE, Denis VINET, Alexandre DURET, Cédric VAN MEERHAEGE, Pierre HACHIN, Alain DURIS, Jean-Louis GOUDIER, Bernard VAURIAC, Dominique MARCETEAU, Pascal CLUZEAU, Jean-Michel CHABAUD, Michelle CANTET, Annick HUCHET, Loïc GAYOT, Alain CAILLOT, Serge VIROULET, René LALISOU, Philippe FRANCOIS, Francis SEDAN, Pascal DAUBIGNEY, Michèle ROY, Frédéric DUTHEIL

**Ont donné pouvoir :**

Collège régional : Jonathan PRIOLEAUD à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Catherine LA DUNE à Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR à Colette LANGLADE

Collège départemental : Mélanie CELERIER à Stéphane SEYER, Pascal BOURDEAU à Stéphane SEYER

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Cécile GRASSET donne pouvoir à Henri SEEGERS, Fabien HABRIAS donne pouvoir à Claudine LATHIERE, Florence FAURE donne pouvoir à Christian DESROCHE, Janet VENN-CINTAS donne pouvoir à Francine BERNARD, Aude de COURCEL à Francine BERNARD, Julien MARIE donne pouvoir à Lucien COINDEAU, Alain DURIS donne pouvoir à Albert VIROULET, Jean-Louis GOUDIER donne pouvoir à Christian DESROCHE, Bernard VAURIAC donne pouvoir à Pascal MECHINEAU, Dominique MARCETEAU donne pouvoir à Henri SEEGERS, René LALISOU donne pouvoir à Paulette LACROIX, Philippe FRANCOIS donne pouvoir à Pascal MECHINEAU, Pascal DAUBIGNEY donne pouvoir à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	8	1	4	15.3	61.2	142.4
Collège des Départements	4	2	4	6.8	27.2	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	41	54	1	54	
<b>TOTAL</b>	<b>135</b>	<b>44</b>	<b>62</b>	-	<b>142.4</b>	

### Objet : RNR convention CEN NA 2023-2026

Votants : 142.4 Abstentions : 0  
Pour : 142.4 Contre : 0

Le 31 décembre 2015, par arrêté régional, le Parc est nommé structure gestionnaire de la Réserve Naturelle Régionale, « réseau de landes atlantiques du PNR Périgord-Limousin ».

Cette RNR est une des premières construites en région Nouvelle-Aquitaine, construction engagée par le Parc avec l'appui technique et scientifique du Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine (CEN NA).

Elle concerne un ensemble de sept sites naturels, pour une superficie d'environ 40 ha, ventilés sur 9 communes de Haute-Vienne, pour la préservation de landes à bruyères et milieux associés (chaos rocheux, pelouses, mares, prairies ...). Il s'agit d'espaces naturels à fort enjeux de biodiversité, et singuliers à l'échelle régionale.

Ce classement en RNR a été validé par l'ensemble des parties prenantes, propriétaires, gestionnaires et collectivités locales. La démarche n'a pas rencontré d'oppositions, ni de contestations.

Associées à la démarche en amont, certaines communes concernées par cette réserve ont acquis des parcelles afin de les préserver durablement.

L'intégralité des parcelles cadastrales concernées est sous la maîtrise foncière (propriétaire) ou maîtrise d'usage (bail ou convention) par le CEN Nouvelle Aquitaine.

Le classement d'un site en Réserve Naturelle Régionale oblige la structure gestionnaire à rédiger un plan de gestion pluriannuelle, pour la préservation de ce patrimoine naturelle singulier.

Ce plan de gestion est à concevoir suivant la méthodologie de Réserve Naturelle de France, organisme national de coopération et d'assistance technique pour les opérateurs locaux de réserves naturelles.

La méthodologie proposée pour la rédaction de ces plans de gestion est à conduire avec une démarche participative accentuée, avec la mobilisation d'un comité de réserve qui regroupe les parties prenantes.

Sous la houlette de la région, autorité de gestion sur cette politique, le comité de suivi s'est réuni une première fois le 03 avril 2023, à Saint-Laurent-sur-Gorre.

Le diagnostic de cette réserve a été proposé par les services techniques du Parc. Les enjeux et objectifs premiers de la réserve ont été validés par le comité de suivis, sans contestations.

Ce travail de rédaction du plan de gestion est à poursuivre, à finaliser, avec la mobilisation des parties prenantes dans une démarche participative. Les enjeux et objectifs sont à concrétiser avec une programmation d'actions concrètes, sur plusieurs années et chiffrés.

Pour mener à bien cette mission, il est proposé de signer une convention cadre sur la période 2023-2026 avec le CEN Nouvelle Aquitaine, sur 2 objets précis : la finalisation de l'écriture du plan de gestion et une assistance technique et scientifique sur l'animation territoriale de cet espace.

Des conventions annuelles, par année civile, seront signées par les partenaires pour déployer ces actions.

L'ensemble des dépenses sont présentées ci-dessous, et sont inscrites au contrat parc 2023-2026.

Évaluation besoin financier :

Poste de dépense	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026	Total
Rédaction – finalisation du Plan de Gestion	13 500,00 €	13 500,00 €			27 000,00 €
Assistance technique et scientifique à l'animation territoriale du Plan de Gestion			2 250,00 €	2 250,00 €	4 500,00 €
Par année	13 500,00 €	13 500,00 €	2 250,00 €	2 250,00 €	31 500,00 €

**Plan financement prévisionnel 2023-2026**

Contrat de parc 2023-2026

Poste de dépense	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026	TOTAL
Etat – Fond vert –	0.00 €	8 100,00 €	1 350,00 €	1 350,00 €	10 800,00 €
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	3 375,00 €	3 375,00 €	562,50 €	562,50 €	7 875,00 €
Auto-financement	10 125,00 €	2 025,00 €	337,50 €	337,50 €	12 825,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 500.00 €</b>	<b>13 500.00 €</b>	<b>2 250.00 €</b>	<b>2 250.00 €</b>	<b>31 500.00 €</b>

**Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **AUTORISE** la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Certifié exécutoire

**07 DEC. 2023**

La Présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES





Dans le cadre du Contrat de Parc 2023-2026, avec le soutien technique et financier :



**Convention cadre de partenariat  
relative aux modalités de demande et de gestion des  
subventions dans le cadre de la  
rédaction du plan de gestion et assistance technique  
en terme d'animation de la  
Réserve Naturelle Régionale  
« Landes atlantiques du PNR Périgord-Limousin »**

**ENTRE LES SOUSSIGNÉS :**

Le **Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin** d'une part, représenté par sa présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, autorisée par délibération du Comité syndical en date du 05 décembre 2023 ;

ci-après désigné le chef de file ;

**ET :**

Le **Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine**, association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, représenté par son Président Philippe SAUVAGE, en qualité de Président, autorisé par délibération du Conseil d'administration en date du 02 juin 2022, désigné ci-après « CEN-NA »,



## IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

### Préambule

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine et le Parc naturel régional Périgord-Limousin ont engagé depuis plusieurs années des actions de collaborations scientifiques et techniques dans le cadre de leurs missions respectives de protection et de valorisation du patrimoine naturel.

Ces premières réalisations ont permis d'aboutir au classement en Réserve Naturelle Régionale d'un réseau de sept sites naturels singuliers de landes et milieux associés.

Dans cette continuité, le Parc et le CEN-NA souhaitent accentuer leur engagement en faveur du patrimoine naturel sur le volet des sites naturels sous protection forte, en particulier sur la **Réserve Naturelle Régionale « Landes atlantiques du PNR Périgord Limousin »**.

Cette action est identifiée par la Stratégie des Aires Protégées portée par l'État, et le Schéma Régional de Biodiversité engagé par la Région Nouvelle Aquitaine.

Elle entre dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte du Parc, 2011-2026, au titre de l'axe 2 « Préserver la biodiversité », et les orientations 3 et 4 relatives à la connaissance et conservation du patrimoine naturel du territoire du Parc.

Elle est inscrite au contrat de Parc 2023-2026.

Le programme mis en œuvre dans cette convention a pour objectif **l'écriture finalisée du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale « landes atlantiques du PNR Périgord Limousin »**, ainsi qu'une **assistance technique** pour l'animation territoriale et scientifique de cet espace.

Les modalités pour l'écriture du plan de gestion et l'animation territoriale de la Réserve Naturelle Régionale « Landes atlantiques du PNR Périgord Limousin » sont précisées ci-dessous :

- **Le Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord Limousin**, chef de file, compétent sur :

Les missions du PNRPL sont fixées par le Code de l'Environnement : « Les Parcs naturels régionaux concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public. À cette fin, ils ont vocation à être des territoires d'expérimentation locale pour l'innovation au service du développement durable des territoires ruraux. Ils constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel. » (L.333-1).

« Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional, dans le cadre fixé par la Charte, assure sur le territoire du Parc la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de suivi, d'évaluation, de

gestion, d'animation et de développement menées par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale approuvée la Charte, par l'État et par les partenaires associés. Lors de la procédure de renouvellement de classement, il rédige le projet de Charte et organise la concertation. » (R.333-14)

Le PNRPL a pour objet de « protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée ». (R.333-1)

Le territoire d'intervention du PNRPL s'étend sur 49 communes en Dordogne et 29 en Haute-Vienne pour une superficie de 1 800 km<sup>2</sup>.

À ce titre, par arrêté du Conseil régional du Limousin le 31 décembre 2015, le Parc est nommée structure gestionnaire de la Réserve Naturelle Régionale « Landes atlantiques du PNR Périgord-Limousin ».

- **Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine** compétent sur :

Le CEN NA est un des acteurs historiques œuvrant pour la préservation des milieux naturels. Depuis 1990, le CEN NA contribue à préserver la biodiversité par la mise en œuvre d'une gestion écologique ancrée localement. Le CEN NA préserve, par la maîtrise foncière et d'usage, plus de 20 000 hectares répartis sur plus de 785 sites naturels à forte valeur patrimoniale, majoritairement par le biais de conventions de gestion avec des propriétaires publics ou privés. Il est à ce titre propriétaire de plus de 7000 ha d'espaces à forte valeur patrimoniale. En 2017, la Région Nouvelle Aquitaine a fait du Conservatoire un des acteurs majeurs sur lequel elle s'appuie prioritairement et concrètement pour mener une action volontariste pour la biodiversité. Cette position fait aujourd'hui du CEN un partenaire incontournable.

Le CEN Nouvelle-Aquitaine dispose d'une forte expérience en matière d'élaboration de plans de gestion de réserves naturelles. La méthode proposée par Réserve Naturelle de France (CT88) est prise en compte dans chaque rédaction de tels documents.

Par ailleurs, Le CEN Nouvelle-Aquitaine dispose d'une maîtrise foncière et d'usage sur l'ensemble des 7 sites de la réserve naturelle régionale. En effet, le CEN est propriétaire de près de 6 ha et dispose d'une maîtrise d'usage via un bail emphytéotique sur 5 ha, bail civil sur 10 ha et de conventions de gestion sur 15 ha.

L'ensemble des plans de gestion des 7 sites constituant la RNR ont de fait été rédigés par le CEN Nouvelle-Aquitaine et les travaux de restauration et de génie écologique programmés et suivis. Le CEN Nouvelle-Aquitaine dispose alors de tous les éléments nécessaires pour établir un bilan des actions engagées sur les différents sites.

Convaincus que l'appropriation des enjeux et des objectifs de préservation et de valorisation par les acteurs locaux est une condition essentielle à la réussite des actions qui seront mises en place, le CEN s'engage ainsi à travailler dans cet esprit, comme il le fait habituellement.

## **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de préciser entre les parties, les modalités de pour l'écriture finalisé du plan de gestion et l'assistance technique à l'animation territoriale de la **Réserve Naturelle Régionale « Landes atlantiques du PNR Périgord Limousin »**.

Cette convention cadre sera déclinée par une convention annuelle de mise en œuvre du projet.

## **ARTICLE 2 : DÉSIGNATION DU CHEF DE FILE**

Conformément à la délibération n°66-2017, le Parc naturel régional Périgord-Limousin est désigné comme le chef de file du projet ;

À ce titre, le chef de file s'engage à être :

- l'interlocuteur des services instructeurs des partenaires financiers : FEDER Nouvelle Aquitaine, Fond Vert de l'État, crédits régionaux du Contrat de Parc, Fonds départementaux issu de la Taxe d'Aménagement des Espaces Naturels Sensibles, ....(liste non exhaustive)
- le coordonnateur des partenaires signataires de la présente convention pour tous les aspects relevant de la gestion technique, administrative et financière du projet.

Pour l'ensemble des partenaires signataires de la présente convention, le chef de file répondra :

- de la mise en œuvre et de l'état d'avancement du projet en termes d'exécution technique, physique et financière ;
- de l'attribution des aides publiques qui lui sont versées et qu'il reversera aux parties, conformément aux dispositions de la présente convention.

## **ARTICLE 3 : RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS DU CHEF DE FILE**

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord Limousin, chef de file, est tenu de :

- Monter techniquement les dossiers de demande de subvention et d'assurer son suivi ;

- Transmettre et répondre à toutes les demandes de modification des services instructeurs, au nom de tout tant que référent unique ;
- Communiquer au CEN-NA, les résultats de l'instruction ;
- Solliciter auprès des services instructeurs des dispositifs d'aides, les versements tels que prévus dans les conventions d'attribution des financements sollicités ;
- Vérifier que les dépenses présentées par les partenaires ont été payées dans le but de mettre en œuvre les actions du projet dans lesquelles ils sont impliqués.
- Effectuer les remontées des dépenses, y compris celles qui incombent aux partenaires,

Le chef de file est responsable devant toutes les obligations financières et administratives qui lui incombent et qui incombent au partenaire.

#### **ARTICLE 4 : RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS DES PARTENAIRES DU PROJET**

Les partenaires s'engagent pour leur participation respective dans la réalisation du projet commun visé à l'article 1 de la présente convention et à s'informer mutuellement des modifications et/ou retards de réalisation des actions du projet.

Afin de faciliter les obligations du Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord Limousin, chef de file, vis-à-vis des services instructeurs, dans le cadre de leurs droits et obligations du chef de projet, le CEN-NA partenaire accepte la coordination technique, administrative et financière du chef de file.

Il s'engage à :

1. Fournir les réponses aux demandes d'information ainsi que les documents complémentaires éventuels nécessaires à l'instruction du dossier des demandes de subventions ;
1. Transmettre au Parc, chargé de centraliser le dossier des demandes d'aides, toutes les pièces justificatives nécessaires aux versements de ces celles-ci (factures acquittées et/ou pièces de valeur probantes équivalentes, fiches de temps et de frais, certificats administratifs, données relatives aux indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact...) ;
2. Mettre à disposition la documentation nécessaire aux contrôles des dépenses. À cette fin, il s'engage à conserver et à tenir disponible au cours des 10 années suivant le paiement du solde des subventions l'ensemble des justificatifs relatifs aux dépenses du projet ;

À l'appui de la demande de versement des aides perçues par le Parc, le CEN-NA fournira au chef de file :

- un état récapitulatif détaillé des dépenses conformément aux postes de dépenses prévues dans de la convention d'attribution de la subvention, accompagnés des pièces justificatives de ces dépenses.
- une justification de l'acquittement de ces dépenses :
  - soit l'état récapitulatif des factures présentées complété dans sa partie acquittement par un expert-comptable, un comptable public ou un commissaire aux comptes, et revêtu de son visa certifiant que les dépenses ont bien été payées par le bénéficiaire ;
  - soit les mentions « acquittée le (date) », « mode de règlement » et « référence du règlement » portées par le bénéficiaire sur chacune d'elles. Les factures seront en outre, accompagnées d'une copie des relevés de compte bancaire du bénéficiaire faisant apparaître les débits correspondants.
  - soit les mentions « acquittée le (date) », « mode de règlement » portées par le fournisseur sur chacune d'elles, ainsi que le nom, la signature et le cachet du fournisseur.

Lors de la demande de versement du solde, un compte-rendu d'exécution sera produit accompagné de tout élément (photo, document, etc...) attestant de la mise en œuvre de la publicité européenne.

3. Dans le cas d'un contrôle impliquant un reversement, chacun des partenaires s'engage à reverser tout indu éventuel suite à des irrégularités constatées sur ses propres dépenses.

## **ARTICLE 5 : DURÉE DU PROJET**

La date prévisionnelle d'achèvement du projet rédaction du plan de gestion et assistance technique en terme d'animation de la Réserve Naturelle Régionale « landes atlantiques du PNR Périgord-Limousin » est fixée pour la période 2023-2026.

Cette convention cadre sera déclinée par une convention annuelle de mise en œuvre du projet.

À cette date l'ensemble des dépenses du projet devront être acquittées par l'ensemble des partenaires.

## **ARTICLE 6 : FINANCEMENT DE L'OPERATION**

Conformément au prévisionnel budgétaire annexé, le Parc sollicite les aides et subventions auxquelles les actions peuvent prétendre, au titre de la rédaction d'un plan de gestion et de l'assistance technique à l'animation territoriale.

En cas de versement d'acompte, le Parc procède au reversement de la valeur au CEN-NA.

Au terme du projet, en lien avec les règlements d'intervention financiers, sur la base du versement des pièces justificatives, le Parc conduira le versement du reste à solder.

Le montant du reversement final tiendra compte des dépenses finales effectivement prises en compte par les services instructeurs du Conseil Régional.

### **ARTICLE 7 : DURÉE DE VALIDITÉ - DÉNONCIATION**

La présente convention entre en vigueur après accomplissement des formalités administratives auxquelles sont soumises les collectivités publiques locales.

Elle sera valable jusqu'à encaissement et reversement de l'ensemble des subventions accordées pour le projet.

Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de 3 mois.

### **ARTICLE 8 : MODIFICATION ET RÉSILIATION**

Tout réajustement et toute modification des clauses à la présente convention devront faire l'objet d'un avenant.

Tout manquement aux clauses énoncées pourra entraîner, à tout moment, la résiliation de plein droit de la présente convention.

### **ARTICLE 9 : RÈGLEMENT DES LITIGES**

En cas de litige pour l'application de la présente convention, les signataires décident de s'en remettre à la compétence exclusive du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à La Coquille en 2 exemplaires originaux, le

2023

**Pour le Conservatoire d'Espaces  
Naturels de Nouvelle-Aquitaine**

Le président,

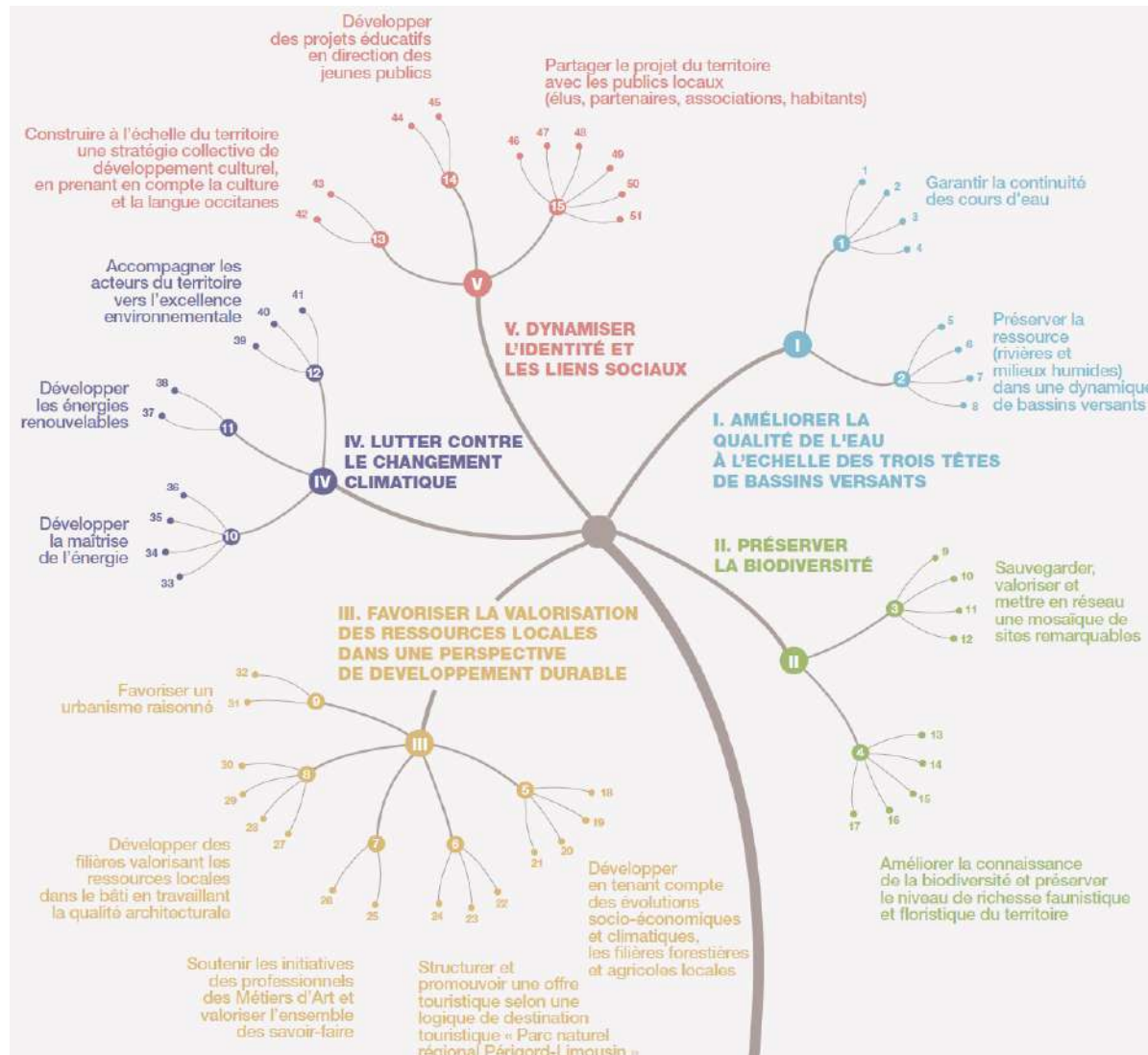
Philippe SAUVAGE

**Pour le Parc naturel régional Périgord  
Limousin**

La présidente,

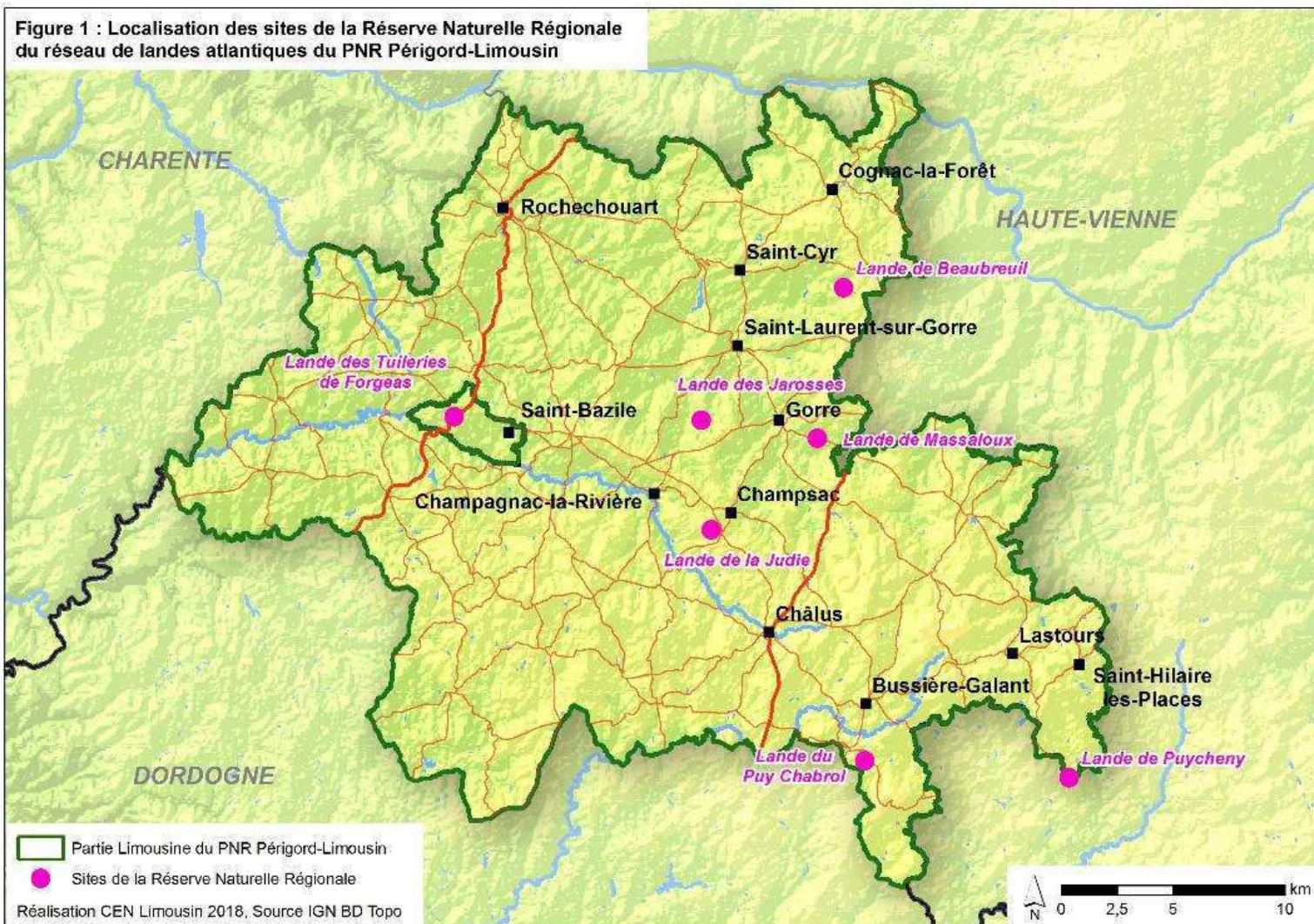
Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

# Annexe 1- Charte du PNR Périgord Limousin période 2011-2026





## Annexe 2 – Réserve Naturelle Régionale « landes atlantiques du PNR Périgord - Limousin



Territoire		Coordonnées			
		Administratives		Géographiques	
<b>Nom</b>	Réserve Naturelle Régionale « Réseau de landes atlantiques du PNR Périgord-Limousin »	<b>Région</b>	Nouvelle-Aquitaine	<b>Al tit ud e ( mi n/ m ax )</b>	300/550 m
		<b>Départemen t</b>	Haute-Vienne (87)		
<b>Unité paysagè re</b>	Plateau de Rochechouart Monts de Châlus Collines limousines de la vallée de la Briance	<b>Communes</b>	Saint-Bazile Champsac, Gorre Saint-Cyr Champagnac-la-Rivière Saint-Laurent-sur- Gorre La Meyze Saint-Hilaire-les-Places		

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le 11/12/2023

ID : 024-258728534-20231205-96\_2023-DE



			Bussière-Galant	
--	--	--	-----------------	--



### Annexe 3 : Éléments financiers inscrits au Contrat de Parc 2023-2026

Poste de dépense	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026	TOTAL
*AT rédaction PDG	13 500,00 €	13 500,00 €			27 000,00 €
*AT animation PDG			2 250,00 €	2 250,00 €	4 500,00 €
<b>Par année</b>	<b>13 500,00 €</b>	<b>13 500,00 €</b>	<b>2 250,00 €</b>	<b>2 250,00 €</b>	<b>31 500,00 €</b>

\*AT : assistance technique / PDG : plan de gestion

### Plan financement prévisionnel 2023-2026

Poste de dépense	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Année 2026	TOTAL
Etat – Fond vert	0 €	8 100 €	1 350 €	1 350 €	10 800,00 €
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	3 375 €	3 375 €	562,50 €	562,50 €	7 875,00 €
Auto-financement	10 125 €	2 025 €	337,50 €	337,50 €	10 825,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 500,00 €</b>	<b>13 500,00 €</b>	<b>2 250,00 €</b>	<b>2 250,00 €</b>	<b>31 500,00 €</b>

## Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 5 décembre à 18 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Pageas au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de Présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

**Date de convocation** : 28 novembre 2023

**Étaient présents** :

Collège régional : Colette LANGLADE

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, François BOISSERIE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Emmanuel DEXET, Gaëtan MOULY, René MALLEFONT, Bernard JARRY, Géraldine DEPIERRE, Alain COUSSY, Jean-Pierre CHALARD, Dominique VILLEVEYGOUX, Gervais LAMARE, Danielle FAUCHER, Dominique JARDIN, Frédéric GAILLARD, Éric ROULAUD, Lies SWIDERSKI, Stéphane SEYER, Henri SEEGERS, Moïse BONNET, Éric LAFONTAINE, Sébastien FISSOT, Muriel GARAUD, Cécile DUDOGNON, Jean-Paul BONNIN, Marie-José HEGARAT, Marie-Jeanne DARTOUT, Sylvie GOURAUD, Marie-Pierre MISSAULT, Isabelle HECKELMANN, Gilbert CHABAUD, Solange COTTA, Paulette LACROIX, Jacques PENICHO, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Albert VIROULET, Christian DESROCHE, Claudine LATHIÈRE, Francine BERNARD, Pascal MECHINEAU, Gérard CHAPEAU, Christelle THORE, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

**Excusés et absents** :

Collège régional : Edwige GAGNEUR, Catherine LA DUNE, Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Marilynne FORGENEUF

Collège départemental : Mélanie CELERIER, Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Cécile GRASSET, Kévin COUSSY, Stéphane BERNARD, Virginie CHABAUD, Catherine PEROUX, Alexandre GUYRITS, Christian JULIEN, Françoise RENET LOWINGS, Séverine DUREISSEIX, Jacques FLORANT, Claudette LOGUE, Frédérique GODARD, Pierre ROUSSARIE, Michel AUPETIT, Fabrice KITTING, Jean-François BOYER, Nora SABOURDY SCHNEIDER, Jean-Christophe MAUGAN, Michel MAZEAU, Pascal COURNARIE, Henri LONGIERAS, Laurent BOUCHERON, Aurélie VOISIN, Gérard TRICONE, Christian GAILLOT, Dominique MOLINA, Didier CHEYRADE, Stéphanie MARCENAT, Jérôme SUET, Manuel LORENZO, Claudine PELISSON, Sandrine DENIS, Benoît BATOISSOU, Nadia DUFORT, Pierre-Yves DUWOYE, Frédéric ANTOINE, Vincent HELIER, Bernard GERING, Christian ALLARY, Pascal CAPEYRON, Fabien HABRIAS, Laurent MENUT, Franck LAUGERE, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Florence FAURE, Christian SCIPION, Stéphane MAZIERE, Janet VENN-CINTAS, Aude de COURCEL, Julien MARIE, Jean-Pierre PATAUD, Jean-Pascal GOUILHERS, Grégoire VILLEDEY, Florence KRAUSE, Christine GAREL, Anouk DARRAS, Valérie DUMAINE, Christine BALLAY, Guillaume BAGNERIS, Philippe BASILE, Denis VINET, Alexandre DURET, Cédric VAN MEERHAEGE, Pierre HACHIN, Alain DURIS, Jean-Louis GOUDIER, Bernard VAURIAC, Dominique MARCETEAU, Pascal CLUZEAU, Jean-Michel CHABAUD, Michelle CANTET, Annick HUCHET, Loïc GAYOT, Alain CAILLOT, Serge VIROULET, René LALISOU, Philippe FRANCOIS, Francis SEDAN, Pascal DAUBIGNEY, Michèle ROY, Frédéric DUTHEIL

**Ont donné pouvoir** :

Collège régional : Jonathan PRIOLEAUD à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Catherine LA DUNE à Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR à Colette LANGLADE

Collège départemental : Mélanie CELERIER à Stéphane SEYER, Pascal BOURDEAU à Stéphane SEYER

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Cécile GRASSET donne pouvoir à Henri SEEGERS, Fabien HABRIAS donne pouvoir à Claudine LATHIERE, Florence FAURE donne pouvoir à Christian DESROCHE, Janet VENN-CINTAS donne pouvoir à Francine BERNARD, Aude de COURCEL à Francine BERNARD, Julien MARIE donne pouvoir à Lucien COINDEAU, Alain DURIS donne pouvoir à Albert VIROULET, Jean-Louis GOUDIER donne pouvoir à Christian DESROCHE, Bernard VAURIAC donne pouvoir à Pascal MECHINEAU, Dominique MARCETEAU donne pouvoir à Henri SEEGERS, René LALISOU donne pouvoir à Paulette LACROIX, Philippe FRANCOIS donne pouvoir à Pascal MECHINEAU, Pascal DAUBIGNEY donne pouvoir à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	8	1	4	15.3	61.2	142.4
Collège des Départements	4	2	4	6.8	27.2	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	41	54	1	54	
<b>TOTAL</b>	<b>135</b>	<b>44</b>	<b>62</b>	<b>-</b>	<b>142.4</b>	

## Objet : Appel à projet Région NA « Restauration des zones humides » 2023

Votants : 142.4 Abstentions : 0  
Pour : 142.4 Contre : 0

La Région Nouvelle-Aquitaine a lancé en 2023 un appel à projet intitulé « **Accélérer la restauration des zones humides en Nouvelle-Aquitaine** ». À travers cet appel à projets, la Région Nouvelle-Aquitaine souhaite encourager, massifier et amplifier l'engagement des acteurs régionaux publics ou privés, dans la réalisation de travaux innovants et ambitieux d'aménagement et de restauration des fonctionnalités hydrologiques des zones humides.

Mobilisé depuis de nombreuses années sur le volet des milieux aquatiques, le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin souhaite continuer à s'engager et amplifier ses actions en faveur de la restauration des zones humides, via sa Cellule d'Assistance Technique Zones Humides - Etangs (CATZHE). Il envisage donc de répondre à cet appel à projet en partenariat avec les structures GEMAPI du territoire. La réponse s'articulera autour de la renaturation de zones humides par suppression de plans d'eau. En effet, le PNRPL œuvre depuis de nombreuses années avec les structures GEMAPI pour faire intégrer les actions sur les plans d'eau dans les plans de gestion de cours d'eau ou dans les Contrats territoriaux milieux aquatiques. Des actions sont déjà en cours avec le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle (SMBI), le Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin de la Charente Amont (SMACA) et l'EPAGE du bassin de la Vienne. La réponse à l'appel à projet permettra de travailler à des effacements d'étangs sur le territoire du SYndicat Mixte des BAssins (SYMBA) Bandiat Tardoire et sur la Dronne (territoire de compétence du PNRPL). Le PNRPL serait porteur de l'appel à projet et maître d'ouvrage des opérations par sa compétence GEMAPI sur la Dronne et par délégation de maîtrise d'ouvrage du SYMBA (convention avec le syndicat à établir).

Dans le cadre de la réponse à l'appel à projet « Accélérer la restauration des zones humides en Nouvelle-Aquitaine » de la Région Nouvelle-Aquitaine, le Parc envisage l'effacement des six étangs suivants et la restauration des zones humides afférentes :

Propriétaire	Nombre d'étangs	Commune	Lieu-dit	Réf. cadastrales	Bassin versant
Propriétaire 1	2	Champsac	La Judie	AW 87 et AW86	Bandiat-Tardoire
Propriétaire 2	2	Saint-Mathieu	La Besse	B803 et B1619	Bandiat-Tardoire
Propriétaire 3	1	Miallet	La Boige	A 465	Dronne
Propriétaire 4	1	St-Saud-Lacoussière	Coste chaude	C 809	Dronne

Le budget prévisionnel de financement programmé est le suivant :

Nature des dépenses	Montant TTC	Nature des recettes	Montant
Opérations d'effacements des 4 étangs du BV Bandiat Tardoire	60 000 €	*AAP Région Nouvelle-Aquitaine 100%	60 000 €
		Ou AAP Région Nouvelle-Aquitaine 80% SYMBA 20%	48 000 € 12 000 €
Opération d'effacement d'étang BV Dronne	90 000 €	*AAP Région Nouvelle-Aquitaine 100%	90 000 €
		Ou AAP Région Nouvelle-Aquitaine 80% Communauté de communes 20%	72 000 € 18 000 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>150 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>150 000 €</b>

\* Deux plans de financement proposés car à ce jour nous ne savons pas précisément si l'AAP Région Nouvelle-Aquitaine finance 100% des dépenses éligibles.

**Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **AUTORISE** la présidente à signer les conventions de mise à disposition de terrain pour travaux sur sol d'autrui avec chacun des propriétaires ;
- **AUTORISE** la présidente à solliciter les crédits auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine et éventuellement du SYMBA et des communautés de communes ;
- **AUTORISE** la présidente à solliciter les autorisations nécessaires et à engager les travaux sur les propriétés désignées ;
- **AUTORISE** la présidente à signer toutes les pièces de marchés publics nécessaires à la bonne exécution de ces travaux ;
- **AUTORISE** la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Certifié exécutoire **07 DEC. 2023**

La Présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES



## Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 5 décembre à 18 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Pageas au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de Présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

**Date de convocation** : 28 novembre 2023

**Étaient présents** :

Collège régional : Colette LANGLADE

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, François BOISSERIE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Emmanuel DEXET, Gaëtan MOULY, René MALLEFONT, Bernard JARRY, Géraldine DEPIERRE, Alain COUSSY, Jean-Pierre CHALARD, Dominique VILLEVEYGOUX, Gervais LAMARE, Danielle FAUCHER, Dominique JARDIN, Frédéric GAILLARD, Éric ROULAUD, Lies SWIDERSKI, Stéphane SEYER, Henri SEEGERS, Moïse BONNET, Éric LAFONTAINE, Sébastien FISSOT, Muriel GARAUD, Cécile DUDOGNON, Jean-Paul BONNIN, Marie-José HEGARAT, Marie-Jeanne DARTOUT, Sylvie GOURAUD, Marie-Pierre MISSAULT, Isabelle HECKELMANN, Gilbert CHABAUD, Solange COTTA, Paulette LACROIX, Jacques PENICHO, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Albert VIROULET, Christian DESROCHE, Claudine LATHIÈRE, Francine BERNARD, Pascal MECHINEAU, Gérard CHAPEAU, Christelle THORE, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

**Excusés et absents** :

Collège régional : Edwige GAGNEUR, Catherine LA DUNE, Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Marilynne FORGENEUF

Collège départemental : Mélanie CELERIER, Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Cécile GRASSET, Kévin COUSSY, Stéphane BERNARD, Virginie CHABAUD, Catherine PEROUX, Alexandre GUYRITS, Christian JULIEN, Françoise RENET LOWINGS, Séverine DUREISSEIX, Jacques FLORANT, Claudette LORGUE, Frédérique GODARD, Pierre ROUSSARIE, Michel AUPETIT, Fabrice KITTING, Jean-François BOYER, Nora SABOURDY SCHNEIDER, Jean-Christophe MAUGAN, Michel MAZEAU, Pascal COURNARIE, Henri LONGIERAS, Laurent BOUCHERON, Aurélie VOISIN, Gérard TRICONE, Christian GAILLOT, Dominique MOLINA, Didier CHEYRADE, Stéphanie MARCENAT, Jérôme SUET, Manuel LORENZO, Claudine PELISSON, Sandrine DENIS, Benoît BATISSOU, Nadia DUFORT, Pierre-Yves DUWOYE, Frédéric ANTOINE, Vincent HELIER, Bernard GERING, Christian ALLARY, Pascal CAPEYRON, Fabien HABRIAS, Laurent MENUT, Franck LAUGERE, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Florence FAURE, Christian SCIPION, Stéphane MAZIERE, Janet VENN-CINTAS, Aude de COURCEL, Julien MARIE, Jean-Pierre PATAUD, Jean-Pascal GOUILHERS, Grégoire VILLEDEY, Florence KRAUSE, Christine GAREL, Anouk DARRAS, Valérie DUMAINE, Christine BALLAY, Guillaume BAGNERIS, Philippe BASILE, Denis VINET, Alexandre DURET, Cédric VAN MEERHAEGE, Pierre HACHIN, Alain DURIS, Jean-Louis GOUDIER, Bernard VAURIAC, Dominique MARCETEAU, Pascal CLUZEAU, Jean-Michel CHABAUD, Michelle CANTET, Annick HUCHET, Loïc GAYOT, Alain CAILLOT, Serge VIROULET, René LALISOU, Philippe FRANCOIS, Francis SEDAN, Pascal DAUBIGNEY, Michèle ROY, Frédéric DUTHEIL

**Ont donné pouvoir** :

Collège régional : Jonathan PRIOLEAUD à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Catherine LA DUNE à Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR à Colette LANGLADE

Collège départemental : Mélanie CELERIER à Stéphane SEYER, Pascal BOURDEAU à Stéphane SEYER

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Cécile GRASSET donne pouvoir à Henri SEEGERS, Fabien HABRIAS donne pouvoir à Claudine LATHIERE, Florence FAURE donne pouvoir à Christian DESROCHE, Janet VENN-CINTAS donne pouvoir à Francine BERNARD, Aude de COURCEL à Francine BERNARD, Julien MARIE donne pouvoir à Lucien COINDEAU, Alain DURIS donne pouvoir à Albert VIROULET, Jean-Louis GOUDIER donne pouvoir à Christian DESROCHE, Bernard VAURIAC donne pouvoir à Pascal MECHINEAU, Dominique MARCETEAU donne pouvoir à Henri SEEGERS, René LALISOU donne pouvoir à Paulette LACROIX, Philippe FRANCOIS donne pouvoir à Pascal MECHINEAU, Pascal DAUBIGNEY donne pouvoir à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	8	1	4	15.3	61.2	142.4
Collège des Départements	4	2	4	6.8	27.2	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	41	54	1	54	
<b>TOTAL</b>	<b>135</b>	<b>44</b>	<b>62</b>	<b>-</b>	<b>142.4</b>	

### Objet : Life Wild Bees - Travaux de restauration du bocage

Votants : 142.4 Abstentions : 0  
Pour : 142.4 Contre : 0



Dans le cadre du projet LIFE Wild Bees, le Parc naturel régional Périgord-Limousin mène **un programme de création et de reconstitution de haies bocagères** sur les surfaces agricoles utiles (SAU) de son territoire. L'objectif de cette démarche est d'augmenter le linéaire de haies favorables aux pollinisateurs sauvages sur le territoire du Parc.

Pour réaliser ces travaux de plantations sur des propriétés agricoles partenaires, le parc a fait appel aux services de deux structures d'Assistance technique à donneur d'ordres (ATDO) : la LPO Limousin pour la partie Haute-Vienne (87) et Prom'Haie pour la partie Dordogne (24). Ces ATDO ont travaillé sur le recrutement des agriculteurs et la définition du cahier des charges des plantations à réaliser.

Les agriculteurs retenus sont basés sur les communes de : Flavignac, Ladignac, Les Cars ainsi que Châlus pour la partie Haute-Vienne et Jumilhac-Le-Grand, Etouars, St-Pierre-De-Frugie, La Coquille ainsi que Bussière-Badil pour la partie Dordogne. Pour être retenus, les agriculteurs s'engagent à travailler le sol en amont des plantations et à maintenir la haie jusqu'à, au moins, 5 ans après la fin du projet LIFE.

Les quantités prévues sont :

- Plantation de 6 557 mètres linéaires de haies (2 462 ml en Dordogne et 4 985 ml en Haute-Vienne) sur 11 exploitations différentes (5 en Haute-Vienne et 6 en Dordogne)
- Commande de 8 992 plants (dont 208 arbres fruitiers greffés)

Pour réaliser ces travaux, un marché public a été publié sur la plateforme d'information du Parc (AWS). Quatre lots étaient proposés :

Lots de fournitures :

Lot 1 – Fourniture de fruitiers greffés

Lot 2 – Fourniture de plants - Autres essences

Lots de plantation :

Lot 3 – Plantation de haies bocagères en Haute-Vienne (travaux de plantations, fourniture en paillages, gaines, clôtures, ...)

Lot 4 – Plantation de haies bocagères en Dordogne (travaux de plantations, fourniture en paillages, gaines, clôtures, ...)

Trois structures ont déposé un dossier. Après analyse, les lots 1, 3 et 4 seront réalisés par l'entreprise SERRA Paysage (24) et le lot 2 par la pépinière LACHAZE (15).

Les montants pour chaque lot sont les suivants :

Restauration du bocage	Montant TTC
Lot 1 - Fourniture de fruitiers greffés	4 998,60 €
Lot 2 – Fourniture de plants – Autres essences	12 096,78 €
Lot 3 – Plantation de haies bocagères en Haute-Vienne	162 622,86 €
Lot 4 – Plantation de haies bocagères en Dordogne	49 857,30 €
<b>Total</b>	<b>229 575,54 €</b>

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Plan de financement	Montant TTC	%
Commission européenne	137 745,32 €	60 %
Contrat de Parc	45 915,11 €	20 %
Région Nouvelle Aquitaine (ligne sectorielle)	29 844,82 €	13 %
Etat – MTE DREAL	11 478,78 €	5 %
OFB	4 591,51 €	2 %
<b>Total</b>	<b>229 575,54€</b>	<b>100%</b>

L'année 2023 est la première année de mise en œuvre de ce projet de plantation de haies. La poursuite d'un tel projet est en cours d'étude budgétairement pour le proposer à nouveau ces prochaines années.

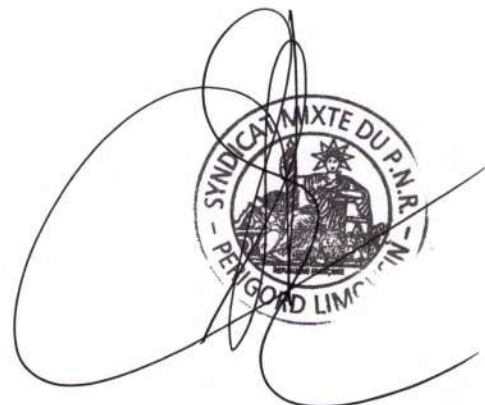
**Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **VALIDE** le plan de financement proposé pour les travaux de reconstitution de haies bocagères ;
- **AUTORISE** la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Certifié exécutoire **07 DEC. 2023**

La Présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES



## Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 5 décembre à 18 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Pageas au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de Présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

**Date de convocation :** 28 novembre 2023

**Étaient présents :**

Collège régional : Colette LANGLADE

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, François BOISSERIE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Emmanuel DEXET, Gaëtan MOULY, René MALLEFONT, Bernard JARRY, Géraldine DEPIERRE, Alain COUSSY, Jean-Pierre CHALARD, Dominique VILLEVEYGOUX, Gervais LAMARE, Danielle FAUCHER, Dominique JARDIN, Frédéric GAILLARD, Éric ROULAUD, Lies SWIDERSKI, Stéphane SEYER, Henri SEEGER, Moïse BONNET, Éric LAFONTAINE, Sébastien FISSOT, Muriel GARAU, Cécile DUDOGNON, Jean-Paul BONNIN, Marie-José HEGARAT, Marie-Jeanne DARTOUT, Sylvie GOURAUD, Marie-Pierre MISSAULT, Isabelle HECKELMANN, Gilbert CHABAUD, Solange COTTA, Paulette LACROIX, Jacques PENICHO, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Albert VIROULET, Christian DESROCHE, Claudine LATHIÈRE, Francine BERNARD, Pascal MECHINEAU, Gérard CHAPEAU, Christelle THORE, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

**Excusés et absents :**

Collège régional : Edwige GAGNEUR, Catherine LA DUNE, Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Marilyne FORGENEUF

Collège départemental : Mélanie CELERIER, Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Cécile GRASSET, Kévin COUSSY, Stéphane BERNARD, Virginie CHABAUD, Catherine PEROUX, Alexandre GUYRITS, Christian JULIEN, Françoise RENET LOWINGS, Séverine DUREISSEIX, Jacques FLORANT, Claudette LOGUE, Frédérique GODARD, Pierre ROUSSARIE, Michel AUPETIT, Fabrice KITTING, Jean-François BOYER, Nora SABOURDY SCHNEIDER, Jean-Christophe MAUGAN, Michel MAZEAU, Pascal COURNARIE, Henri LONGIERAS, Laurent BOUCHERON, Aurélie VOISIN, Gérard TRICONE, Christian GAILLOT, Dominique MOLINA, Didier CHEYRADE, Stéphanie MARCENAT, Jérôme SUET, Manuel LORENZO, Claudine PELISSON, Sandrine DENIS, Benoît BATOISSOU, Nadia DUFORT, Pierre-Yves DUWOYE, Frédéric ANTOINE, Vincent HELIER, Bernard GERING, Christian ALLARY, Pascal CAPEYRON, Fabien HABRIAS, Laurent MENU, Franck LAUGERE, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Florence FAURE, Christian SCIPION, Stéphane MAZIERE, Janet VENN-CINTAS, Aude de COURCEL, Julien MARIE, Jean-Pierre PATAUD, Jean-Pascal GOUILHERS, Grégoire VILLEDEY, Florence KRAUSE, Christine GAREL, Anouk DARRAS, Valérie DUMAINE, Christine BALLAY, Guillaume BAGNERIS, Philippe BASILE, Denis VINET, Alexandre DURET, Cédric VAN MEERHAEGE, Pierre HACHIN, Alain DURIS, Jean-Louis GOUDIER, Bernard VAURIAC, Dominique MARCETEAU, Pascal CLUZEAU, Jean-Michel CHABAUD, Michelle CANTET, Annick HUCHET, Loïc GAYOT, Alain CAILLOT, Serge VIROULET, René LALISOU, Philippe FRANCOIS, Francis SEDAN, Pascal DAUBIGNEY, Michèle ROY, Frédéric DUTHEIL

**Ont donné pouvoir :**

Collège régional : Jonathan PRIOLEAUD à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Catherine LA DUNE à Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR à Colette LANGLADE

Collège départemental : Mélanie CELERIER à Stéphane SEYER, Pascal BOURDEAU à Stéphane SEYER

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Cécile GRASSET donne pouvoir à Henri SEEGER, Fabien HABRIAS donne pouvoir à Claudine LATHIERE, Florence FAURE donne pouvoir à Christian DESROCHE, Janet VENN-CINTAS donne pouvoir à Francine BERNARD, Aude de COURCEL à Francine BERNARD, Julien MARIE donne pouvoir à Lucien COINDEAU, Alain DURIS donne pouvoir à Albert VIROULET, Jean-Louis GOUDIER donne pouvoir à Christian DESROCHE, Bernard VAURIAC donne pouvoir à Pascal MECHINEAU, Dominique MARCETEAU donne pouvoir à Henri SEEGER, René LALISOU donne pouvoir à Paulette LACROIX, Philippe FRANCOIS donne pouvoir à Pascal MECHINEAU, Pascal DAUBIGNEY donne pouvoir à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	8	1	4	15.3	61.2	142.4
Collège des Départements	4	2	4	6.8	27.2	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	41	54	1	54	
<b>TOTAL</b>	<b>135</b>	<b>44</b>	<b>62</b>	<b>-</b>	<b>142.4</b>	

**Objet : Création d'un emploi en contrat de projet pour l'animation et le suivi de l'étude sur l'adaptation au changement climatique sur le territoire du Parc**

Votants : 142.4 Pour : 142.4 Abstentions : 0 Contre : 0

Vu la délibération 79-2023,

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin se propose de lancer une étude sur l'adaptation au changement climatique sur son territoire, ciblant les enjeux et les actions prioritaires dans les années à venir. Cette approche se doit d'être transversale : évolution du climat, de la ressource en eau, émissions de gaz à effet de serre, impact sur la biodiversité, les milieux naturels, les paysages comestibles, les pratiques agro-sylvicoles, l'aménagement du territoire, la santé, le tourisme. Elle doit également servir à élaborer une stratégie adaptative partagée du territoire qui sera incluse dans la prochaine Charte du Parc. Le cahier des charges de cette étude a été validé par la commission « transition énergétique et adaptation au changement climatique » du 21 novembre 2023.

Pour engager et animer la concertation dans le cadre de cette étude nous avons convenu de la nécessité de créer un contrat de projet, emploi non permanent, de chargé de mission « Adaptation au changement climatique » à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 h à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 relevant de la catégorie hiérarchique A. Le financement de ce poste est assuré dans le cadre de la convention cadre pluriannuelle contractualisée avec l'ADEME (Cf. délibération 79-2023)

La mission se répartira selon les deux volets principaux suivants :

- Le suivi de l'étude et du bureau d'étude : le pilotage global de l'étude, échange et accompagnement du bureau d'étude, suivi du calendrier et des livrables
- L'animation sur le territoire : l'animation du comité de pilotage, du comité technique et des partenaires de l'étude, co-organisation d'ateliers,

L'agent sera recruté dans le cadre d'un contrat de projet, visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique, d'une durée de deux ans renouvelable dans la limite du projet.

La rémunération de l'agent sera calculée dans une fourchette de rémunération comprise entre l'indice majoré 390 et l'indice majoré 673 (la rémunération de l'agent est fixée selon les modalités de l'article 1-2 du décret 88-145 à savoir les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience professionnelle).

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget du syndicat mixte.

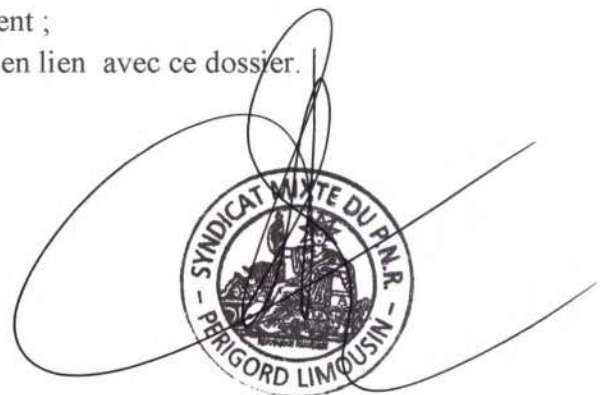
**Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **VALIDE** la création d'un emploi dans le cadre décrit ;
- **AUTORISE** la présidente à procéder au recrutement ;
- **AUTORISE** la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Certifié exécutoire **07 DEC. 2023**

La Présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES



## Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 5 décembre à 18 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Pageas au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de Présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

**Date de convocation** : 28 novembre 2023

**Étaient présents** :

Collège régional : Colette LANGLADE

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, François BOISSERIE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Emmanuel DEXET, Gaëtan MOULY, René MALLEFONT, Bernard JARRY, Géraldine DEPIERRE, Alain COUSSY, Jean-Pierre CHALARD, Dominique VILLEVEYGOUX, Gervais LAMARE, Danielle FAUCHER, Dominique JARDIN, Frédéric GAILLARD, Éric ROULAUD, Lies SWIDERSKI, Stéphane SEYER, Henri SEEGERS, Moïse BONNET, Éric LAFONTAINE, Sébastien FISSOT, Muriel GARAUD, Cécile DUDOGNON, Jean-Paul BONNIN, Marie-José HEGARAT, Marie-Jeanne DARTOUT, Sylvie GOURAUD, Marie-Pierre MISSAULT, Isabelle HECKELMANN, Gilbert CHABAUD, Solange COTTA, Paulette LACROIX, Jacques PENICHO, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Albert VIROULET, Christian DESROCHE, Claudine LATHIÈRE, Francine BERNARD, Pascal MECHINEAU, Gérard CHAPEAU, Christelle THORE, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

**Excusés et absents** :

Collège régional : Edwige GAGNEUR, Catherine LA DUNE, Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Marilyne FORGENEUF

Collège départemental : Mélanie CELERIER, Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Cécile GRASSET, Kévin COUSSY, Stéphane BERNARD, Virginie CHABAUD, Catherine PEROUX, Alexandre GUYRITS, Christian JULIEN, Françoise RENET LOWINGS, Séverine DUREISSEIX, Jacques FLORANT, Claudette LORGUE, Frédérique GODARD, Pierre ROUSSARIE, Michel AUPETIT, Fabrice KITTING, Jean-François BOYER, Nora SABOURDY SCHNEIDER, Jean-Christophe MAUGAN, Michel MAZEAU, Pascal COURNARIE, Henri LONGIERAS, Laurent BOUCHERON, Aurélie VOISIN, Gérard TRICONE, Christian GAILLOT, Dominique MOLINA, Didier CHEYRADE, Stéphanie MARCENAT, Jérôme SUET, Manuel LORENZO, Claudine PELISSON, Sandrine DENIS, Benoît BATISSOU, Nadia DUFORT, Pierre-Yves DUWOYE, Frédéric ANTOINE, Vincent HELIER, Bernard GERING, Christian ALLARY, Pascal CAPEYRON, Fabien HABRIAS, Laurent MENUT, Franck LAUGERE, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Florence FAURE, Christian SCIPION, Stéphane MAZIERE, Janet VENN-CINTAS, Aude de COURCEL, Julien MARIE, Jean-Pierre PATAUD, Jean-Pascal GOUILHERS, Grégoire VILLEDEY, Florence KRAUSE, Christine GAREL, Anouk DARRAS, Valérie DUMAINE, Christine BALLAY, Guillaume BAGNERIS, Philippe BASILE, Denis VINET, Alexandre DURET, Cédric VAN MEERHAEGE, Pierre HACHIN, Alain DURIS, Jean-Louis GOUDIER, Bernard VAURIAC, Dominique MARCETEAU, Pascal CLUZEAU, Jean-Michel CHABAUD, Michelle CANTET, Annick HUCHET, Loïc GAYOT, Alain CAILLOT, Serge VIROULET, René LALISOU, Philippe FRANCOIS, Francis SEDAN, Pascal DAUBIGNEY, Michèle ROY, Frédéric DUTHEIL

**Ont donné pouvoir** :

Collège régional : Jonathan PRIOLEAUD à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Catherine LA DUNE à Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR à Colette LANGLADE

Collège départemental : Mélanie CELERIER à Stéphane SEYER, Pascal BOURDEAU à Stéphane SEYER

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Cécile GRASSET donne pouvoir à Henri SEEGERS, Fabien HABRIAS donne pouvoir à Claudine LATHIERE, Florence FAURE donne pouvoir à Christian DESROCHE, Janet VENN-CINTAS donne pouvoir à Francine BERNARD, Aude de COURCEL à Francine BERNARD, Julien MARIE donne pouvoir à Lucien COINDEAU, Alain DURIS donne pouvoir à Albert VIROULET, Jean-Louis GOUDIER donne pouvoir à Christian DESROCHE, Bernard VAURIAC donne pouvoir à Pascal MECHINEAU, Dominique MARCETEAU donne pouvoir à Henri SEEGERS, René LALISOU donne pouvoir à Paulette LACROIX, Philippe FRANCOIS donne pouvoir à Pascal MECHINEAU, Pascal DAUBIGNEY donne pouvoir à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	8	1	4	15.3	61.2	142.4
Collège des Départements	4	2	4	6.8	27.2	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	41	54	1	54	
<b>TOTAL</b>	<b>135</b>	<b>44</b>	<b>62</b>	<b>-</b>	<b>142.4</b>	

### Objet : Avis sur le projet éolien « Les moulins de l'eau plaidée » sur la commune de Chéronnac

Votants : 142.4 Pour : 134.4  
Abstentions : 8 Contre : 0

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin a été saisi le 19 octobre dernier par les services de l'Etat pour émettre un avis concernant le projet éolien « Les moulins de l'eau plaidée » situé sur la commune de Chéronnac (87) dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale.

Le pétitionnaire est la SAS « Les moulins de l'eau plaidée » (APAL MW – anciennement 3N développement).

Dans la charte actuelle du parc (2011-2026), la mesure 38 vise le développement de la production d'électricité renouvelable. L'objectif est de "sensibiliser, informer, conseiller et accompagner les acteurs du territoire dans le développement maîtrisé des installations de production d'électricité renouvelable, intégrant les enjeux de préservation des milieux naturels et culturels du Périgord-Limousin".

Il s'agit notamment de "faciliter l'implantation de parcs éoliens portés par les collectivités et ouverts à l'investissement local".

Le projet comprend 3 aérogénérateurs de 200 mètres de hauteur en bout de pale, sur les parcelles A 106 / 471 / 538. La puissance totale installée serait de 12,6 MW et la production attendue serait de 26 406 MWh/an, équivalent à la consommation domestique annuelle d'électricité de plus de 5 000 foyers.

L'analyse technique permet de souligner plusieurs éléments, notamment :

- Les sites d'implantation sont proposés à des distances réduites des milieux à fort enjeux chiroptérologiques (haies, lisières et boisements feuillus). Les travaux scientifiques proposent des distances de retrait vis à vis de ces éléments, de 50 m (travaux 2007 de Durr) à 200 m (recommandation SFEPM). Ces distances de retrait ne sont pas respectées, y compris en prenant la valeur la plus faible (50 m). Cette situation est très critique pour l'éolienne E2, avec en bout de pale, une distance de 30 m, soit une lacune minimale de 20 m. Cette situation est aussi identifiée sur l'éolienne E3 avec une distance de 43 m. Les distances de retrait doivent être plus soutenues.
- Le bridage des éoliennes, sur une base présentée d'une heure, visant à réduire la mortalité des chiroptères en présence, gagnerait à être plus sévère, sur une période plus significative pour augmenter son efficacité, est atteindre une valeur supérieure à 90%.
- Les couloirs de migration sont à étudier et à préciser.
- Une interrogation est faite sur l'absence de demande d'autorisation de destruction d'espèces protégées tant pour l'aménagement que le fonctionnement.
- Au droit de l'implantation de l'éolienne E2, la nature et la surface de zones humides (à l'emplacement de l'éolienne et au centre de la parcelle) et de zones drainées semblent à réévaluer par rapport aux cartographies présentées. L'impact sur ces milieux est également à réévaluer. Aussi, l'éolienne E1 est implantée à proximité immédiate des zones humides. Une bande tampon d'au moins 10 m à minima pour l'ensemble des travaux (construction, exploitation et démantèlement) serait à observer.

- Les parcelles E2 et E3 sont drainées. Il serait utile de réaliser une étude hydro-géologique de ces parcelles pour caractériser et mieux connaître le fonctionnement des écoulements de sub-surface du réseau de drains et des zones humides encore existantes. Cela serait nécessaire pour appréhender les impacts du projet sur la ressource en eau.
- Si des zones humides devaient être impactées par des aménagements, le Parc sollicite la mise en œuvre de mesures compensatoires avec un coefficient x3 dans un périmètre de 5 km autour du site. Ces mesures concerneront la renaturation de zones humides fonctionnelles de qualité équivalente (suppression de drains et effacements d'étangs).
- Le pétitionnaire choisit de compenser le défrichement par le paiement d'une indemnité forfaitaire au Fonds de la forêt et du bois (procédure réglementaire légale). Cette indemnité ne couvre que la perte en espace boisé, et non la perte en habitat. Il est indispensable de prévoir dans le projet une mesure de compensation environnementale des arbres coupés dans le cadre du défrichement.
- De manière générale, l'impact en surface sur les espaces boisés sera limité, et n'engendrera pas d'impact sur la gestion future ou en phase de chantier des boisements dans la ZIP. De même, les enjeux agricoles restent respectés - sous réserve d'une meilleure prise en compte des espaces humides - car les parcelles agricoles à proximité des sites pourront continuer à être utilisées par les exploitants sans réduire significativement la surface de leurs espaces de production.
- L'ouverture à l'investissement local et le partage de la gouvernance du projet ne sont pas envisagés.

A noter qu'un premier échange avait eu lieu avec le PNR PL en septembre 2021 où le pétitionnaire avait mentionné la volonté de solliciter le PNR pour intégrer le comité de pilotage, aucune prise de contact n'a été établie avec le Parc depuis ce jour. Le Parc regrette fortement ce manque de concertation en amont.

Le bureau exécutif du 23 novembre 2023 a reçu l'association Défense Vallée de la Tardoire pour échanger sur le projet.

Sur la base de la note technique rendue par les services du Parc, le bureau exécutif a émis un avis défavorable sur le projet.

Le bureau exécutif a proposé de constituer un groupe de travail pour traiter de ces sujets.

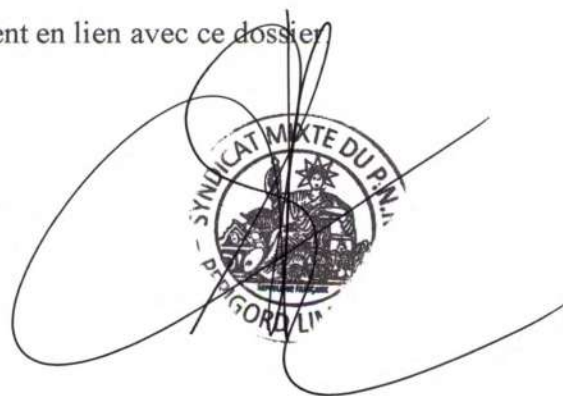
#### **Le Comité syndical après en avoir délibéré à la majorité :**

- **EMET** un avis défavorable sur ce dossier, comme proposé par le Bureau exécutif du Parc ;
- **AUTORISE** la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Certifié exécutoire **07 DEC. 2023**

La Présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES





## Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 5 décembre à 18 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Pageas au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de Présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

**Date de convocation** : 28 novembre 2023

**Étaient présents** :

Collège régional : Colette LANGLADE

Collège départemental : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, François BOISSERIE

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Emmanuel DEXET, Gaëtan MOULY, René MALLEFONT, Bernard JARRY, Géraldine DEPIERRE, Alain COUSSY, Jean-Pierre CHALARD, Dominique VILLEVEYGOUX, Gervais LAMARE, Danielle FAUCHER, Dominique JARDIN, Frédéric GAILLARD, Éric ROULAUD, Lies SWIDERSKI, Stéphane SEYER, Henri SEEGERS, Moïse BONNET, Éric LAFONTAINE, Sébastien FISSOT, Muriel GARAUD, Cécile DUDOGNON, Jean-Paul BONNIN, Marie-José HEGARAT, Marie-Jeanne DARTOUT, Sylvie GOURAUD, Marie-Pierre MISSAULT, Isabelle HECKELMANN, Gilbert CHABAUD, Solange COTTA, Paulette LACROIX, Jacques PENICHO, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Albert VIROULET, Christian DESROCHE, Claudine LATHIÈRE, Francine BERNARD, Pascal MECHINEAU, Gérard CHAPEAU, Christelle THORE, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

**Excusés et absents** :

Collège régional : Edwige GAGNEUR, Catherine LA DUNE, Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Marilyne FORGENEUF

Collège départemental : Mélanie CELERIER, Pascal BOURDEAU

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Cécile GRASSET, Kévin COUSSY, Stéphane BERNARD, Virginie CHABAUD, Catherine PEROUX, Alexandre GUYRITS, Christian JULIEN, Françoise RENET LOWINGS, Séverine DUREISSEIX, Jacques FLORANT, Claudette LOGUE, Frédérique GODARD, Pierre ROUSSARIE, Michel AUPETIT, Fabrice KITTING, Jean-François BOYER, Nora SABOURDY SCHNEIDER, Jean-Christophe MAUGAN, Michel MAZEAU, Pascal COURNARIE, Henri LONGIERAS, Laurent BOUCHERON, Aurélie VOISIN, Gérard TRICONE, Christian GAILLOT, Dominique MOLINA, Didier CHEYRADE, Stéphanie MARCENAT, Jérôme SUET, Manuel LORENZO, Claudine PELISSON, Sandrine DENIS, Benoît BATOISSOU, Nadia DUFORT, Pierre-Yves DUWOYE, Frédéric ANTOINE, Vincent HELIER, Bernard GERING, Christian ALLARY, Pascal CAPEYRON, Fabien HABRIAS, Laurent MENU, Franck LAUGERE, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Florence FAURE, Christian SCIPION, Stéphane MAZIERE, Janet VENN-CINTAS, Aude de COURCEL, Julien MARIE, Jean-Pierre PATAUD, Jean-Pascal GOUILHERS, Grégoire VILLEDEY, Florence KRAUSE, Christine GAREL, Anouk DARRAS, Valérie DUMAINE, Christine BALLAY, Guillaume BAGNERIS, Philippe BASILE, Denis VINET, Alexandre DURET, Cédric VAN MEERHAEGE, Pierre HACHIN, Alain DURIS, Jean-Louis GOUDIER, Bernard VAURIAC, Dominique MARCETEAU, Pascal CLUZEAU, Jean-Michel CHABAUD, Michelle CANTET, Annick HUCHET, Loïc GAYOT, Alain CAILLOT, Serge VIROULET, René LALISOU, Philippe FRANCOIS, Francis SEDAN, Pascal DAUBIGNEY, Michèle ROY, Frédéric DUTHEIL

**Ont donné pouvoir** :

Collège régional : Jonathan PRIOLEAUD à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Catherine LA DUNE à Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR à Colette LANGLADE

Collège départemental : Mélanie CELERIER à Stéphane SEYER, Pascal BOURDEAU à Stéphane SEYER

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Cécile GRASSET donne pouvoir à Henri SEEGERS, Fabien HABRIAS donne pouvoir à Claudine LATHIERE, Florence FAURE donne pouvoir à Christian DESROCHE, Janet VENN-CINTAS donne pouvoir à Francine BERNARD, Aude de COURCEL à Francine BERNARD, Julien MARIE donne pouvoir à Lucien COINDEAU, Alain DURIS donne pouvoir à Albert VIROULET, Jean-Louis GOUDIER donne pouvoir à Christian DESROCHE, Bernard VAURIAC donne pouvoir à Pascal MECHINEAU, Dominique MARCETEAU donne pouvoir à Henri SEEGERS, René LALISOU donne pouvoir à Paulette LACROIX, Philippe FRANCOIS donne pouvoir à Pascal MECHINEAU, Pascal DAUBIGNEY donne pouvoir à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	8	1	4	15.3	61.2	142.4
Collège des Départements	4	2	4	6.8	27.2	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	41	54	1	54	
<b>TOTAL</b>	<b>135</b>	<b>44</b>	<b>62</b>	-	<b>142.4</b>	

## Objet : Subvention DREAL Nouvelle-Aquitaine pour les travaux universitaires – Ateliers Hors les Murs 2023

Votants : 142.4

Pour : 142.4

Abstentions : 0 Contre : 0



Des Ateliers Hors les Murs se sont déroulés en 2023, sur la commune de Mareuil, avec l'École nationale d'architecture de Nancy.

Ces travaux ont pu se réaliser grâce un travail collaboratif entre la commune, la communauté de communes Dronne et Belle et le Parc naturel.

L'immersion des étudiants s'est déroulée en février : encadrés par deux enseignants et la chargée de mission du PNR, les étudiants ont investi le local associatif du Ruban vert à Mareuil, ont pu rencontrer élus et habitants tout au long de la semaine. Des visites sur des aménagements locaux d'autres communes ont aussi été réalisées. La restitution en fin de semaine a donné lieu à un avant-goût de leur travail, qui a été approfondi durant les deux mois suivants. En juin, les étudiants, organisés par groupe thématique, ont pu proposer des scénarios prospectifs stimulants devant le jury composé de tous les partenaires.

La valorisation de ce travail est primordiale et va se faire par une exposition de 15 panneaux.

Ces derniers ont été construits pour pouvoir être utilisés pour d'autres communes du PNR, l'idée étant d'en faire des supports pour des ateliers lors de réunions institutionnelles ou lors de réunions mises en place pour la révision de la Charte.

Une animation est nécessaire pour faire connaître cette exposition, en priorité sur le territoire de la communauté de communes Dronne et Belle mais aussi pour des communes avec des spécificités proches des stratégies proposées et les communes incluses dans le périmètre d'étude du PNR 2026-2041.

La DREAL Nouvelle-Aquitaine octroie une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 340 € pour un montant des dépenses de 4 300 € pour la réalisation des panneaux qui doivent être finalisés en décembre 2023, via un arrêté du 16 novembre 2023, n°85/2023/DREAL/MTE.

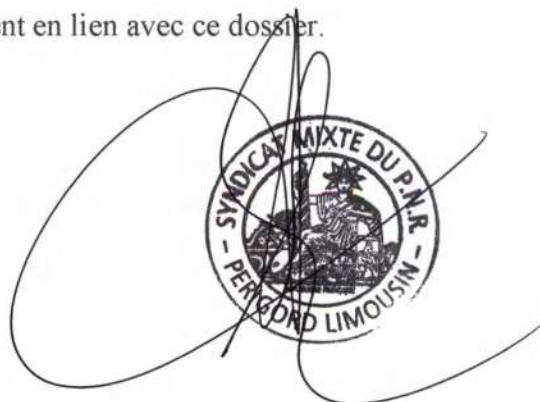
**Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **AUTORISE** la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Certifié exécutoire **07 DEC. 2023**

La Présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES





## Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 5 décembre à 18 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Pageas au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de Présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

**Date de convocation** : 28 novembre 2023

**Étaient présents** :

**Collège régional** : Colette LANGLADE

**Collège départemental** : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, François BOISSERIE

**Collège des communes, communautés de communes et villes-portes** : Emmanuel DEXET, Gaëtan MOULY, René MALLEFONT, Bernard JARRY, Géraldine DEPIERRE, Alain COUSSY, Jean-Pierre CHALARD, Dominique VILLEVEYGOUX, Gervais LAMARE, Danielle FAUCHER, Dominique JARDIN, Frédéric GAILLARD, Éric ROULAUD, Lies SWIDERSKI, Stéphane SEYER, Henri SEEGER, Moïse BONNET, Éric LAFONTAINE, Sébastien FISSOT, Muriel GARAUD, Cécile DUDOGNON, Jean-Paul BONNIN, Marie-José HEGARAT, Marie-Jeanne DARTOUT, Sylvie GOURAUD, Marie-Pierre MISSAULT, Isabelle HECKELMANN, Gilbert CHABAUD, Solange COTTA, Paulette LACROIX, Jacques PENICHO, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Albert VIROULET, Christian DESROCHE, Claudine LATHIÈRE, Francine BERNARD, Pascal MECHINEAU, Gérard CHAPEAU, Christelle THORE, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

**Excusés et absents** :

**Collège régional** : Edwige GAGNEUR, Catherine LA DUNE, Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Marilyne FORGENEUF

**Collège départemental** : Mélanie CELERIER, Pascal BOURDEAU

**Collège des communes, communautés de communes et villes-portes** : Cécile GRASSET, Kévin COUSSY, Stéphane BERNARD, Virginie CHABAUD, Catherine PEROUX, Alexandre GUYRITS, Christian JULIEN, Françoise RENET LOWINGS, Séverine DUREISSEIX, Jacques FLORANT, Claudette LOGUE, Frédérique GODARD, Pierre ROUSSARIE, Michel AUPETIT, Fabrice KITTING, Jean-François BOYER, Nora SABOURDY SCHNEIDER, Jean-Christophe MAUGAN, Michel MAZEAU, Pascal COURNARIE, Henri LONGIERAS, Laurent BOUCHERON, Aurélie VOISIN, Gérard TRICONE, Christian GAILLOT, Dominique MOLINA, Didier CHEYRADE, Stéphanie MARCENAT, Jérôme SUET, Manuel LORENZO, Claudine PELISSON, Sandrine DENIS, Benoît BATOISSOU, Nadia DUFORT, Pierre-Yves DUWOYE, Frédéric ANTOINE, Vincent HELIER, Bernard GERING, Christian ALLARY, Pascal CAPEYRON, Fabien HABRIAS, Laurent MENUT, Franck LAUGERE, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Florence FAURE, Christian SCIPION, Stéphane MAZIERE, Janet VENN-CINTAS, Aude de COURCEL, Julien MARIE, Jean-Pierre PATAUD, Jean-Pascal GOUILHERS, Grégoire VILLEDEY, Florence KRAUSE, Christine GAREL, Anouk DARRAS, Valérie DUMAINE, Christine BALLAY, Guillaume BAGNERIS, Philippe BASILE, Denis VINET, Alexandre DURET, Cédric VAN MEERHAEGE, Pierre HACHIN, Alain DURIS, Jean-Louis GOUDIER, Bernard VAURIAC, Dominique MARCETEAU, Pascal CLUZEAU, Jean-Michel CHABAUD, Michelle CANTET, Annick HUCHET, Loïc GAYOT, Alain CAILLOT, Serge VIROULET, René LALISOU, Philippe FRANCOIS, Francis SEDAN, Pascal DAUBIGNEY, Michèle ROY, Frédéric DUTHEIL

**Ont donné pouvoir** :

**Collège régional** : Jonathan PRIOLEAUD à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Catherine LA DUNE à Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR à Colette LANGLADE

**Collège départemental** : Mélanie CELERIER à Stéphane SEYER, Pascal BOURDEAU à Stéphane SEYER

**Collège des communes, communautés de communes et villes-portes** : Cécile GRASSET donne pouvoir à Henri SEEGER, Fabien HABRIAS donne pouvoir à Claudine LATHIERE, Florence FAURE donne pouvoir à Christian DESROCHE, Janet VENN-CINTAS donne pouvoir à Francine BERNARD, Aude de COURCEL à Francine BERNARD, Julien MARIE donne pouvoir à Lucien COINDEAU, Alain DURIS donne pouvoir à Albert VIROULET, Jean-Louis GOUDIER donne pouvoir à Christian DESROCHE, Bernard VAURIAC donne pouvoir à Pascal MECHINEAU, Dominique MARCETEAU donne pouvoir à Henri SEEGER, René LALISOU donne pouvoir à Paulette LACROIX, Philippe FRANCOIS donne pouvoir à Pascal MECHINEAU, Pascal DAUBIGNEY donne pouvoir à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	8	1	4	15.3	61.2	142.4
Collège des Départements	4	2	4	6.8	27.2	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	41	54	1	54	
<b>TOTAL</b>	<b>135</b>	<b>44</b>	<b>62</b>	<b>-</b>	<b>142.4</b>	

## Objet : Assurance statutaire du personnel Contrat CNP Assurances CDG24

Votants : 142.4  
Pour : 142.4  
Abstentions : 0 Contre : 0

Des Ateliers Hors les Murs se sont déroulés en 2023, sur la commune de Mareuil, avec l'École nationale d'architecture de Nancy.

Ces travaux ont pu se réaliser grâce un travail collaboratif entre la commune, la communauté de communes Dronne et Belle et le Parc naturel.

L'immersion des étudiants s'est déroulée en février : encadrés par deux enseignants et la chargée de mission du PNR, les étudiants ont investi le local associatif du Ruban vert à Mareuil, ont pu rencontrer élus et habitants tout au long de la semaine. Des visites sur des aménagements locaux d'autres communes ont aussi été réalisées. La restitution en fin de semaine a donné lieu à un avant-goût de leur travail, qui a été approfondi durant les deux mois suivants. En juin, les étudiants, organisés par groupe thématique, ont pu proposer des scénarios prospectifs stimulants devant le jury composé de tous les partenaires.

La valorisation de ce travail est primordiale et va se faire par une exposition de 15 panneaux.

Ces derniers ont été construits pour pouvoir être utilisés pour d'autres communes du PNR, l'idée étant d'en faire des supports pour des ateliers lors de réunions institutionnelles ou lors de réunions mises en place pour la révision de la Charte.

Une animation est nécessaire pour faire connaître cette exposition, en priorité sur le territoire de la communauté de communes Dronne et Belle mais aussi pour des communes avec des spécificités proches des stratégies proposées et les communes incluses dans le périmètre d'étude du PNR 2026-2041.

La DREAL Nouvelle-Aquitaine octroie une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 340 € pour un montant des dépenses de 4 300 € pour la réalisation des panneaux qui doivent être finalisés en décembre 2023, via un arrêté du 16 novembre 2023, n°85/2023/DREAL/MTE.

**Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **AUTORISE** la présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Certifié exécutoire **07 DEC. 2023**

La Présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES





## Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 5 décembre à 18 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Pageas au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES en sa qualité de Présidente en exercice du Parc naturel régional Périgord-Limousin.

**Date de convocation** : 28 novembre 2023

**Étaient présents** :

**Collège régional** : Colette LANGLADE

**Collège départemental** : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, François BOISSERIE

**Collège des communes, communautés de communes et villes-portes** : Emmanuel DEXET, Gaëtan MOULY, René MALLEFONT, Bernard JARRY, Géraldine DEPIERRE, Alain COUSSY, Jean-Pierre CHALARD, Dominique VILLEVEYGOUX, Gervais LAMARE, Danielle FAUCHER, Dominique JARDIN, Frédéric GAILLARD, Éric ROULAUD, Lies SWIDERSKI, Stéphane SEYER, Henri SEEGER, Moïse BONNET, Éric LAFONTAINE, Sébastien FISSOT, Muriel GARAUD, Cécile DUDOGNON, Jean-Paul BONNIN, Marie-José HEGARAT, Marie-Jeanne DARTOUT, Sylvie GOURAUD, Marie-Pierre MISSAULT, Isabelle HECKELMANN, Gilbert CHABAUD, Solange COTTA, Paulette LACROIX, Jacques PENICHO, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Albert VIROULET, Christian DESROCHE, Claudine LATHIÈRE, Francine BERNARD, Pascal MECHINEAU, Gérard CHAPEAU, Christelle THORE, Jean LEGOFF, Lucien COINDEAU

**Excusés et absents** :

**Collège régional** : Edwige GAGNEUR, Catherine LA DUNE, Mélanie PLAZANET, Jean-Pierre RAYNAUD, Florence JOUBERT, Jonathan PRIOLEAUD, Marilyne FORGENEUF

**Collège départemental** : Mélanie CELERIER, Pascal BOURDEAU

**Collège des communes, communautés de communes et villes-portes** : Cécile GRASSET, Kévin COUSSY, Stéphane BERNARD, Virginie CHABAUD, Catherine PEROUX, Alexandre GUYRITS, Christian JULIEN, Françoise RENET LOWINGS, Séverine DUREISSEIX, Jacques FLORANT, Claudette LORGUE, Frédérique GODARD, Pierre ROUSSARIE, Michel AUPETIT, Fabrice KITTING, Jean-François BOYER, Nora SABOURDY SCHNEIDER, Jean-Christophe MAUGAN, Michel MAZEAU, Pascal COURNARIE, Henri LONGIERAS, Laurent BOUCHERON, Aurélie VOISIN, Gérard TRICONE, Christian GAILLOT, Dominique MOLINA, Didier CHEYRADE, Stéphanie MARCENAT, Jérôme SUJET, Manuel LORENZO, Claudine PELISSON, Sandrine DENIS, Benoît BATISSOU, Nadia DUFORT, Pierre-Yves DUWOYE, Frédéric ANTOINE, Vincent HELIER, Bernard GERING, Christian ALLARY, Pascal CAPEYRON, Fabien HABRIAS, Laurent MENUT, Franck LAUGERE, Muriel HARTWICH, Jocelyne MAILLARD, Florence FAURE, Christian SCIPION, Stéphane MAZIERE, Janet VENN-CINTAS, Aude de COURCEL, Julien MARIE, Jean-Pierre PATAUD, Jean-Pascal GOUILHERS, Grégoire VILLEDEY, Florence KRAUSE, Christine GAREL, Anouk DARRAS, Valérie DUMAINE, Christine BALLAY, Guillaume BAGNERIS, Philippe BASILE, Denis VINET, Alexandre DURET, Cédric VAN MEERHAEGE, Pierre HACHIN, Alain DURIS, Jean-Louis GOUDIER, Bernard VAURIAC, Dominique MARCETEAU, Pascal CLUZEAU, Jean-Michel CHABAUD, Michelle CANTET, Annick HUCHET, Loïc GAYOT, Alain CAILLOT, Serge VIROULET, René LALISOU, Philippe FRANCOIS, Francis SEDAN, Pascal DAUBIGNEY, Michèle ROY, Frédéric DUTHEIL

**Ont donné pouvoir** :

**Collège régional** : Jonathan PRIOLEAUD à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Catherine LA DUNE à Colette LANGLADE, Edwige GAGNEUR à Colette LANGLADE

**Collège départemental** : Mélanie CELERIER à Stéphane SEYER, Pascal BOURDEAU à Stéphane SEYER

**Collège des communes, communautés de communes et villes-portes** : Cécile GRASSET donne pouvoir à Henri SEEGER, Fabien HABRIAS donne pouvoir à Claudine LATHIERE, Florence FAURE donne pouvoir à Christian DESROCHE, Janet VENN-CINTAS donne pouvoir à Francine BERNARD, Aude de COURCEL à Francine BERNARD, Julien MARIE donne pouvoir à Lucien COINDEAU, Alain DURIS donne pouvoir à Albert VIROULET, Jean-Louis GOUDIER donne pouvoir à Christian DESROCHE, Bernard VAURIAC donne pouvoir à Pascal MECHINEAU, Dominique MARCETEAU donne pouvoir à Henri SEEGER, René LALISOU donne pouvoir à Paulette LACROIX, Philippe FRANCOIS donne pouvoir à Pascal MECHINEAU, Pascal DAUBIGNEY donne pouvoir à Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Valeur d'une voix	Total voix par collège	Total des voix
Collège des Régions	8	1	4	15.3	61.2	142.4
Collège des Départements	4	2	4	6.8	27.2	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	123	41	54	1	54	
<b>TOTAL</b>	<b>135</b>	<b>44</b>	<b>62</b>	<b>-</b>	<b>142.4</b>	

## Objet : Assurance statutaire du personnel Contrat CNP Assurances CDG24 – Annule et remplace délibération n°102-2023

Votants : 142.4

Pour : 142.4

Abstentions : 0 Contre : 0

Les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances,

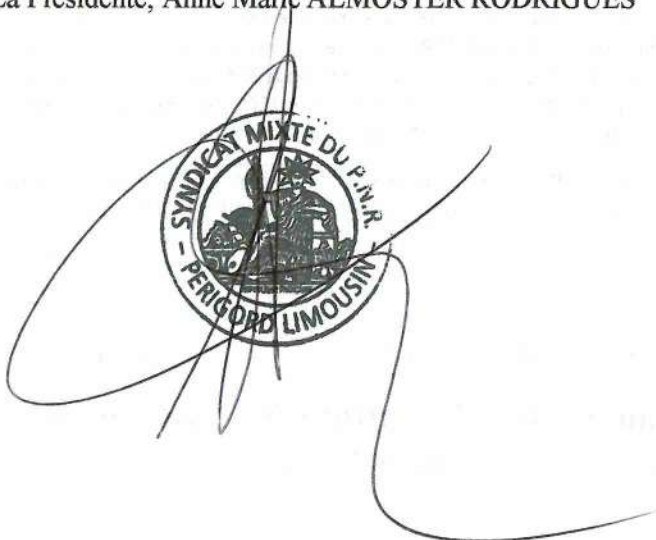
**Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **AUTORISE** la présidente à signer le contrat CNP Assurance pour 2024 et à signer tout document en lien avec ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Certifié exécutoire **08 DEC. 2023**

La Présidente, Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES



The image shows a large, handwritten signature in black ink that overlaps a circular official stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT MIXTE DU P.N.R. - PERIGORD LIMOUSIN' around a central emblem. The signature is written over the stamp and extends across the page.